

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1381

6 juillet 2010

SOMMAIRE

Acmar Financial Luxembourg S.A.	66244	responsAbility SICAV (Lux)	66283
Aeroluxembourg S.à r.l.	66285	Ricoh Luxembourg S.à r.l.	66282
Castelerand Finance S.A.	66283	Riviera Investments S.A.	66285
CETREL S.A.	66282	Rotestra Holdings S.A.	66243
Delanceau Strategies S.A.	66245	SC Valda	66283
Dockland Development S.A., SICAR	66286	Silmaril S.A.	66242
Dorint Holding S.A.	66286	Split 3 S.A.	66242
E.C. S.A.	66284	TIICC S. à r.l.	66242
Eurofranchise S.A.	66284	TIIC Holding	66243
Gemvest S.A.	66284	T.I.R., S.à.r.l.	66287
Glass Invest S.A.	66282	Tolomei Partenaire S.A.	66245
Hapolux S.A.	66244	TPF - Luxembourg S.A.	66242
Hotel & Co II S.à r.l.	66285	Tragomi S.A.	66243
International Real Estate Corporation Holdings S.A.	66281	Transport Infrastructure S. à r.l.	66242
Kortstrukt Holding S.A.	66286	TrizecHahn Europe S.à r.l.	66244
LMR Global Holdings S.à r.l.	66244	Vincent Logistics S.à r.l.	66287
LMR Global Holdings S.à r.l.	66244	V.K. S.A.H.	66282
Lusmifin S.A.	66288	V.K. S.A.H.	66288
Mikalux S.A.	66283	V.K. S.A.H.	66281
Nielsen Structure Finance S.A.	66284	V.K. S.A.H.	66288
Nielsen Structure Finance S.A.	66285	V.K. S.A.H.	66281
Principle Capital Holdings S.A.	66245	V.K. S.A.H.	66288
ProLogis UK LXXVII S.à r.l.	66243	Volga Resources SICAV-SIF S.A	66245
Rapego S.A.	66245	WinFund	66283
Reavest International S.A.	66285	WP II Investments S.à r.l.	66286

Silmaril S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.443.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SILMARIL S.A.

Georges DIEDERICH / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010064222/12.

(100078813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Split 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.234.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPLIT 3 S.A.

A. GRAZIANO / C. MATHU

Administrateur de cat. B / Administrateur de cat. B

Référence de publication: 2010064227/12.

(100078807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Transport Infrastructure S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.374.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 Mai 2010.

Référence de publication: 2010064232/10.

(100078789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

TIICC S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.486.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 Mai 2010.

Référence de publication: 2010064238/10.

(100078788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

TPF - Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 155, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 99.239.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010064239/10.

(100078793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Rotestra Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8008 Strassen, 20, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.024.

Les Comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/06/2010.

Pour ROTESTRA HOLDINGS S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2010064213/12.

(100078832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Tragomi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 112.282.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010064240/12.

(100078838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

TIIC Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.142.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 Mai 2010.

Référence de publication: 2010065075/10.

(100078787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

ProLogis UK LXXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.125.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 17 mars 2010 sept cents cinquante (750) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis European Finance XI Sarl ont été transférées à ProLogis European Finance XXI Sarl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138320. Cette cession de parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XXI Sarl 750 parts sociales

Le 10 mai 2010.

ProLogis Directorship Sarl

Gérant unique

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2010078552/20.

(100071040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

TrizecHahn Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010078648/11.

(100071389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

LMR Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.452.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010078649/11.

(100071385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

LMR Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.452.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010078650/11.

(100071383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Hapolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010078646/10.

(100071241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Acmar Financial Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.204.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 19 mai 2010.

Jorge Perez Lozano / Polyxeni Kotoula.

Référence de publication: 2010078655/10.

(100071463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Volga Resources SICAV-SIF S.A, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 127.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2010078665/14.

(100070791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Rapego S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 121.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010078666/10.

(100070790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Delanceau Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 135.229.

Le Bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010078672/10.

(100071520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Tolomei Partenaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 101.434.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010078673/10.

(100071516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Principle Capital Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 98.144.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of the month of May.
Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Principle Capital Holdings S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg. The Company was originally incorporated under the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Tabula Holdings Eight" pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated 29 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") under number 147 of 5 February 2004 and has been

transformed into a société anonyme by deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated 8 October 2004 published in the Mémorial under number 23 of 11 January 2005.

The articles of incorporation have been amended several times and for the last time by deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, on 7 January 2009 published in the Mémorial under number 326 of 13 February 2009.

The meeting was presided by Mr David John Cooley, director of the Company, with professional address at 9, Savoy Street, GB-WC2E 7ER, London.

The chairman appointed as secretary Mr Jonathan Sieff, director of the Company, with professional address at 6, Eversley Park, GB-SW 19 4UU London.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sandrine Gonry, employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) The present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda and the convening notices (each such notice referred to as the "Circular") have been sent on 27 April 2010 to the shareholders inscribed in the register of shareholders pursuant to the provisions of the articles of incorporation. For the avoidance of doubt, capitalised terms used herein shall unless otherwise defined or indicated have the meaning set forth in the Circular.

II) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are as shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, together with the proxies, will be annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

III) As appears from the said attendance list, out of a total of eighteen million six hundred forty-four thousand eight hundred and six (18,644,806) ordinary shares in issue, thirteen million three hundred eighty-one thousand two hundred nineteen (13,381,219) shares are represented so that this general meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out herebelow.

IV) The agenda of the meeting is as follows:

1. To resolve that the issued share capital of the Company be reduced (without reducing the number of shares in issue) in accordance with the conditions set out in articles 69(2) and 69(3) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, from its current amount of eighteen million six hundred forty-four thousand eight hundred and six Pounds Sterling (GBP 18,644,806) to one hundred eighty-six thousand four hundred forty-eight Pounds Sterling and six Pence (GBP 186,448.06) by reducing the nominal value of each ordinary share in the capital of the Company from one Pound Sterling (GBP 1) to one Pence (GBP 0.01) and that the reserve arising from such reduction be allocated to the Company's freely distributable reserves.

2. To confirm, extend, renew and reduce the authorised share capital from its current amount of twenty-four million five hundred thousand (24,500,000.-) Pounds Sterling (GBP) divided into twenty-four million five hundred thousand (24,500,000) ordinary shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-), with two million five hundred fifty-two thousand two hundred and forty Pounds Sterling (GBP 2,552,240) reserved out of the Company's authorised capital for the issue of shares pursuant to the exercise of the stock options issued to employees, executives, non-executives, Board members or other officers of the Company and its group including any subsidiaries, affiliates, and/or parent company(ies) as the Board may determine pursuant to a stock option plan to be implemented upon such terms and conditions as determined by the board, to an aggregate amount (including the issued share capital) of five hundred thirty-eight thousand eightynine Pounds Sterling and fourteen Pence (GBP 538,089.14) divided into fiftythree million eight hundred eight thousand nine hundred fourteen (53,808,914) ordinary shares having a par value of one Pence (GBP 0.01), with twenty-five thousand six hundred twenty-three Pounds Sterling and twenty-nine Pence (GBP 25,623.29) reserved out of the Company's authorised capital for the issue of shares pursuant to the exercise of the stock options issued to employees, executives, non-executives, Board members or other officers of the Company and its group including any subsidiaries, affiliates, and/or parent company(ies) as the Board may determine pursuant to a stock option plan to be implemented upon such terms and conditions as determined by the board; waiver of, and agreement to the suppression of, any preemptive or preferential subscription right and renewal and amendment of the authorisation to the board of directors to waive, suppress or limit the preferential subscription rights of existing shareholders within the limitations of the authorised (unissued) share capital of the Company and to issue shares (or rights thereto in any manner) for consideration in cash, in kind or by way of capitalisation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the board of directors or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law (and any related procedures) in the case of issues of shares within the authorised (but unissued) share capital; acknowledgement and approval of the report issued by the board of directors pursuant to article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915, regarding preferential subscription rights and the related waivers and authorisations; extension of the validity period of the authorised (unissued) share capital and related waiver and authorisation to the board of directors for a period starting on the day of the extraordinary general meeting of shareholders recording the revised authorised share capital and authorisation and ending on the 5th anniversary of the day of publication of the deed recording the minutes of said general meeting in the Mémorial;

3. To amend and restate articles 6.1, 6.2 and 7.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the foregoing items that shall read as follows:

“ 6.1. The Company has an issued capital of one hundred eighty-six thousand four hundred forty-eight Pounds Sterling and six Pence (GBP 186,448.06) divided into eighteen million six hundred forty-four thousand eight hundred and six (18,644,806) ordinary shares having a par value of one Pence (GBP 0.01).”

“ 6.2. The Company shall have an authorised capital (including the issued share capital) of five hundred thirty-eight thousand eighty-nine Pounds Sterling and fourteen Pence (GBP 538,089.14) divided into fifty-three million eight hundred eight thousand nine hundred fourteen (53,808,914) ordinary shares having a par value of one Pence (GBP 0.01). An amount of twenty-five thousand six hundred twenty-three Pounds Sterling and twenty-nine Pence (GBP 25,623.29) is reserved out of the Company’s authorised capital for the issue of shares pursuant to the exercise of the stock options issued to employees, executives, non-executives, Board members or other officers of the Company and its group including any subsidiaries, affiliates, and/or parent company(ies) as the Board may determine pursuant to a stock option plan to be implemented upon such terms and conditions as determined by the board.”

“ 7.1. The Board is hereby authorised to issue further shares (for cash and/or contribution in kind) so as to bring the total issued share capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, including the issue of shares pursuant to the exercise of the stock options referred to in Article 6.2, and to accept subscriptions for such shares within a period on the fifth anniversary of the publication of the deed of 19 May 2010 in the Mémorial. Subject to Article 24, the period or extent of this authority may be extended by the shareholders in the General Meeting from time to time.”

4. To amend and restate the entire articles of association of the Company substantially in the form as enclosed with the Circular dated 27 April 2010 and to approve and adopt the new articles of incorporation of the Company conditional upon and with effect on the later of: (i) completion of the subscription of the first tranche of twenty-six million six hundred sixty-six thousand six hundred sixty-six (26,666,666) Ordinary Shares by the Investors in accordance with the Subscription Agreement; and (ii) the cancellation of the admission to trading on AIM of the Ordinary Shares in accordance with the AIM Rules becoming effective (the “Condition”) and to instruct any director of the Company in office as at the date hereof, with full power of substitution, to acknowledge and record in front of a public notary of his choice in Luxembourg the realisation of the Condition.

5. To approve, confirm and ratify, pursuant to Rule 41 of the AIM Rules, the cancellation of admission of the Company’s ordinary shares to trading on the AIM market of the London Stock Exchange plc (the “Cancellation”) and to authorise any director of the Company to do all things necessary to give effect to the Cancellation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions at the majorities set out hereafter:

First resolution

The meeting resolved to reduce the issued share capital of the Company (without reducing the number of shares in issue) in accordance with the conditions set out in articles 69(2) and 69(3) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, from its current amount of eighteen million six hundred forty-four thousand eight hundred and six Pounds Sterling (GBP 18,644,806) to one hundred eighty-six thousand four hundred forty-eight Pounds Sterling and six Pence (GBP 186,448.06) by reducing the nominal value of each ordinary share in the capital of the Company from one Pound Sterling (GBP 1) to one Pence (GBP 0.01) and to allocate the reserve arising from such reduction to the Company’s freely distributable reserves.

For: 13,381,219 Against: 0 Abstentions: 0

Pursuant to the above a total of 100% of the votes cast of the ordinary shares in issue present or represented at the meeting have voted in favour, so that the resolution has been validly adopted.

The undersigned notary has drawn the attention of the meeting to the provisions of articles 69(2) and 69(3) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, establishing a legal protection in favour of creditors of the Company and providing that no payment may be made or waiver given to the shareholders to pay up their shares freely and without recourse from the creditors before thirty (30) days after publication of the present deed in the Mémorial.

Second resolution

The meeting resolved to confirm, extend, renew and reduce the authorised share capital from its current amount of twenty-four million five hundred thousand (24,500,000.-) Pounds Sterling (GBP) divided into twenty-four million five hundred thousand (24,500,000) ordinary shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-), with two million five hundred fifty-two thousand two hundred and forty Pounds Sterling (GBP 2,552,240) reserved out of the Company’s authorised capital for the issue of shares pursuant to the exercise of the stock options issued to employees, executives, non-executives, Board members or other officers of the Company and its group including any subsidiaries, affiliates, and/or parent company(ies) as the Board may determine pursuant to a stock option plan to be implemented upon such terms and conditions as determined by the board, to an aggregate amount (including the issued share capital) of five hundred thirty-eight thousand eighty-nine Pounds Sterling and fourteen Pence (GBP 538,089.14) divided into fifty-three million eight hundred eight thousand nine hundred fourteen (53,808,914) ordinary shares having a par value of one Pence (GBP

0.01), with twenty-five thousand six hundred twenty-three Pounds Sterling and twenty-nine Pence (GBP 25,623.29) reserved out of the Company's authorised capital for the issue of shares pursuant to the exercise of the stock options issued to employees, executives, non-executives, Board members or other officers of the Company and its group including any subsidiaries, affiliates, and/or parent company(ies) as the Board may determine pursuant to a stock option plan to be implemented upon such terms and conditions as determined by the board.

The meeting further resolved to waive, and agree to the suppression of, any pre-emptive or preferential subscription right and renewal and amendment of the authorisation to the board of directors to waive, suppress or limit the preferential subscription rights of existing shareholders within the limitations of the authorised (unissued) share capital of the Company and to issue shares (or rights thereto in any manner) for consideration in cash, in kind or by way of capitalisation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the board of directors or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law (and any related procedures) in the case of issues of shares within the authorised (but unissued) share capital.

The meeting acknowledged and approved the report issued by the board of directors pursuant to article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915, regarding preferential subscription rights and the related waivers and authorisations.

The meeting resolved to approve the extension of the validity period of the authorised (unissued) share capital and related waiver and authorisation to the board of directors for a period starting on the day of the extraordinary general meeting of shareholders recording the revised authorised share capital and authorisation and ending on the 5th anniversary of the day of publication of the deed recording the minutes of said general meeting in the Mémorial.

For: 13,381,219 Against: 0 Abstentions: 0

Pursuant to the above a total of 100% of the votes cast of the ordinary shares in issue present or represented at the meeting have voted in favour, so that the resolution has been validly adopted.

Third resolution

The meeting resolved to amend and restate articles 6.1, 6.2 and 7.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the foregoing items that shall read as follows:

“ **6.1.** The Company has an issued capital of one hundred eighty-six thousand four hundred forty-eight Pounds Sterling and six Pence (GBP 186,448.06) divided into eighteen million six hundred forty-four thousand eight hundred and six (18,644,806) ordinary shares having a par value of one Pence (GBP 0.01).”

“ **6.2.** The Company shall have an authorised capital (including the issued share capital) of five hundred thirty-eight thousand eighty-nine Pounds Sterling and fourteen Pence (GBP 538,089.14) divided into fifty-three million eight hundred eight thousand nine hundred fourteen (53,808,914) ordinary shares having a par value of one Pence (GBP 0.01). An amount of twenty-five thousand six hundred twenty-three Pounds Sterling and twenty-nine Pence (GBP 25,623.29) is reserved out of the Company's authorised capital for the issue of shares pursuant to the exercise of the stock options issued to employees, executives, non-executives, Board members or other officers of the Company and its group including any subsidiaries, affiliates, and/or parent company(ies) as the Board may determine pursuant to a stock option plan to be implemented upon such terms and conditions as determined by the board.”

“ **7.1.** The Board is hereby authorised to issue further shares (for cash and/or contribution in kind) so as to bring the total issued share capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, including the issue of shares pursuant to the exercise of the stock options referred to in Article 6.2, and to accept subscriptions for such shares within a period on the fifth anniversary of the publication of the deed of 19 May 2010 in the Mémorial. Subject to Article 24, the period or extent of this authority may be extended by the shareholders in the General Meeting from time to time.”

For: 13,381,219 Against: 0 Abstentions: 0

Pursuant to the above a total of 100% of the votes cast of the ordinary shares in issue present or represented at the meeting have voted in favour, so that the resolution has been validly adopted.

Fourth resolution

The meeting resolved to amend and restate the entire articles of association of the Company substantially in the form as enclosed with the Circular dated 27 April 2010, which are set out below, and to approve and adopt the new articles of incorporation of the Company conditional upon and with effect on the later of: (i) completion of the subscription of the first tranche of twenty-six million six hundred sixty-six thousand six hundred sixty-six (26,666,666) Ordinary Shares by the Investors in accordance with the Subscription Agreement; and (ii) the cancellation of the admission to trading on AIM of the Ordinary Shares in accordance with the AIM Rules becoming effective (the “Condition”).

For the avoidance of doubt, the meeting noted and confirmed that the below articles of association take into account the occurrence of the Condition.

Articles of Association

Chapter I. Interpretation, Status and Name, Duration, Registered Office, Objects, Share Capital, Changes in Share Capital

Art. 1. Interpretation.

1.1 In these Articles the words mentioned hereafter shall bear the meanings set opposite to them respectively if not inconsistent with the subject or context:

Affiliate:	In relation to an entity, any subsidiary, subsidiary undertaking or holding company of such entity and any subsidiary or subsidiary undertaking of any such holding company for the time being
Annual Budget:	A budget including revenues, operating and capital expenditures and cash flow for a Financial Year
Board:	The board of Directors of the Company acting as such
Business Day:	A day (other than a Saturday or Sunday) on which banks in Luxembourg are open for business
Business Plan:	Means the annual business plan of the Group in respect of each Financial Year approved by the Board and the Shareholders in accordance with Article 24 of the Articles
Chairman:	The chairman of the Board
Commissaire:	The statutory auditor(s) of the Company
Company:	Principle Capital Holdings S.A.
Connected Person:	Means in relation to any person, his spouse or civil partner and any child of his where such child is under the age of eighteen years or any Affiliate of that person
Directors:	Directors for the time being of the Company
Fair Price:	The price which an approved Independent Valuer, whose decision shall be final and binding, determines to be the fair value of the relevant shares and/or assets that are the subject of the proposed sale (for the avoidance of doubt in respect of any proposed sale of any shares, calculated after the deduction of any long-term liabilities) on a sale as between a willing seller and a willing purchaser at arm's length (in respect of the sale of any shares taking no account of whether the relevant shares do or do not carry control of the Company and the price per share being equal to the total value of all of the relevant shares divided by the aggregate of the total number of shares in issue) and, if the Company is then carrying on business as a going concern, on the assumption that it will continue to do so
Financial Year:	Means a financial year of the Company ending on 31 December or any other financial year determined by the General Meeting, subject to Article 24, and the first Financial Year shall mean the period ending on 31 December 2010
Group:	The Company and its subsidiaries from time to time and "Group Company" means any of them
Independent Valuer:	A qualified firm of accountants of international reputation and standing and with at least ten (10) year's experience and valuing businesses such as that of the Company appointed by mutual agreement between the Shareholders. Such Independent Valuer shall be independent of the Group and all the Shareholders or, if the Shareholders are unable to agree on the identity of the approved Independent Valuer within thirty (30) Business Days of any deemed offer for the transfer of shares pursuant to the present Articles, or if the person appointed is unable or unwilling to act, an appropriate approved independent valuer with at least ten (10) years' experience in valuing businesses such as that of the Company and that is independent of the Shareholders shall be appointed by the Institute of Chartered Accountants in England and Wales on the application of any Shareholder
Interest:	Includes any direct or indirect financial or commercial interest (other than by virtue of holding shares in any company whose shares are publicly traded) of a person arising from any existing or proposed arrangement, contract, litigation or other proceedings between the Company or any of its subsidiaries on the one hand and that person on the other, where such arrangement, contract, litigation or other proceedings can be reasonably considered to be material to the business of the Company
Investors	Means Sanlam and the PC Management and each of their respective Permitted Transferees
Law:	The Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and in force from time to time

Majority Holders:	The holders of at least seventy (70) per cent of the shares in issue and entitled to vote
Mémorial:	Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations
Non-Management Shares:	Means Shares held by persons other than Sanlam, the PC Management Group, Brian Myerson and Brian Padgett
PC Management:	Means Concerto Capital Corporation Limited, Nicholas Holdings Limited, Heritage Property Investment Limited, Gristel Holdings Limited, Jonathan Sieff and Andrew James Peggie together and each of them a PC Management Shareholder and for the purpose of the present Articles, decisions or proposals to be taken by the PC Management under the present Articles require the approval of each of them
PC Management Group:	Means the PC Management, Leonard Joseph O'Brien, Valira International Limited and David Cooley
Permitted Transferees:	A person to whom Shares may be transferred in accordance with the provisions of Article 10
Register:	The Register of Shareholders of the Company
Sanlam:	Sanlam Netherlands Holding B.V.
Shareholder:	Any person (other than the Company) who for the time being is a registered holder of registered Shares in the Company
Shares:	Means all the shares in issue in the Company
Transfer Office:	Any place which the Board has designated as such to the intent that a duplicate of the whole or any part or parts of the Register shall be maintained at such place and at which any instrument of transfer in respect of registered Shares of the Company may be lodged and any authority to sign transfer deeds may be lodged, produced or exhibited

1.2 References to writing shall include typewriting, printing, lithography, photography and other modes of reproducing words in a legible and non/transitory form.

1.3 The present Articles are worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Art. 2. Status and Name. There exists a joint stock corporation (société anonyme) called "Principle Capital Holdings S.A.".

Art. 3. Registered Office.

3.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg and may by resolution of the Board, be transferred from one address to another within that municipality. Subject to Article 24, transfers to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg may be effected by resolution of Shareholders in General Meeting.

3.2 The Board of Directors of the Company may resolve that the Company establishes branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

3.3 Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office or the easy of communication between that office and foreign countries, take place or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Board or by declaration of a person duly authorised by the Board for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.

Art. 4. Objects.

4.1 The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

4.2 The Company shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The Company may however participate in the establishment, development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render them any assistance by way of loan, guarantees or otherwise. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of ordinary or convertible bonds and debentures.

4.3 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, remaining always however within the limits established by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing Holding Companies.

4.4 The Company may also acquire and exploit all patents and all other ancillary property rights which are reasonable and necessary for the exploitation of such patents, subject to the limits established by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing Holding Companies.

Art. 5. Duration. Subject to the provisions of Article 37 the Company is established for an unlimited duration.

Art. 6. Capital.

6.1 The Company has an issued capital of four hundred fifty-three thousand one hundred fourteen Pounds Sterling and seventy-two Pence (GBP 453,114.72) divided into forty-five million three hundred eleven thousand four hundred and seventy-two (45,311,472) ordinary Shares having a par value of one Pence (GBP 0.01) each.

6.2 The Company shall have an authorised capital of five hundred thirty-eight thousand eighty-nine Pounds Sterling and fourteen Pence (GBP 538,089.14) divided into fifty-three million eight hundred eight thousand nine hundred fourteen (53,808,914) ordinary Shares having a par value of one Pence (GBP 0.01) each. An amount of twenty-five thousand six hundred twenty-three Pounds Sterling and twenty-nine Pence (GBP 25,623.29) is reserved out of the Company's authorised capital for the issue of Shares pursuant to the exercise of the stock options issued to employees, executives, non-executives, Board members or other officers of the Company and its group including any subsidiaries, affiliates, and/or parent company(ies) as the Board may determine pursuant to a stock option plan to be implemented upon such terms and conditions as determined by the board.

Art. 7. Change in the Share Capital.

7.1 The Board is hereby authorised to issue further Shares (for cash and/or contribution in kind) in accordance with the Directors' Report put to the Shareholders on 19 May 2010 so as to bring the total issued share capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, including the issue of Shares pursuant to the exercise of the stock options referred to in Article 6.2, and to accept subscriptions for such Shares within a period on the fifth anniversary of the publication of the deed of 19 May 2010 in the Mémorial. Subject to Article 24, the period or extent of this authority may be extended by the shareholders in the General Meeting from time to time.

7.2 The Board is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription for Shares under Article 7.1 including the issue of Shares as ordinary or repurchaseable Shares and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by such means as are permitted by the Law, including by the issue of Shares upon conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully paid Shares to shareholders in lieu of dividends.

7.3 Subject to any limit from time to time set by the Shareholders in accordance with Article 7.4, the Board is hereby authorised to issue Shares for cash within the authorised capital under and during the period referred to in Article 7.1 (as may from time to time be extended as provided in these Articles) without the Shareholders having any right of pre-emption in accordance with the Law.

7.4 The maximum aggregate nominal value amount of Shares to be issued by the Board in accordance with Article 7.3 may be specified by the Shareholders in General Meeting, which amount shall be capable of revocation or variation by further resolution or resolutions of the Shareholders in General Meeting at any time during the period specified in Article 7.1, but shall not at any time exceed the difference between the issued and authorised capital of the Company.

7.5 When the Board effects a whole or partial increase in capital, it shall be obliged to take steps to amend Article 6 in order to record the increase and the Board is further authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

7.6 Subject to Article 24, the authorised or issued capital may be further increased or reduced by a resolution of Shareholders in General Meeting.

7.7 Without limiting any powers conferred by the Law or these Articles, the General Meeting may, subject to Article 24, amend these Articles so as to:

- (a) consolidate or subdivide all or any of the Shares into Shares of larger or smaller amounts than its existing Shares or change its Shares into par value Shares;
- (b) convert any of the Shares into Shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions.

7.8 Fully paid Shares shall, subject to the Law, be redeemable from time to time and at any time, at the discretion of the Board:

- (a) by tender made available pro rata to all Shareholders for cash or otherwise at such price as the Board may determine; or
- (b) in any other case, in consideration of cash or assets as the Board may determine subject to the limitations imposed by the Law.

7.9 Fully paid Shares may, subject to the Law, be redeemed and held in treasury by the Company or, alternatively, may be cancelled pursuant to a reduction of capital.

Chapter II. Shares, Transfer of Shares and Disclosure of Interest**Art. 8. Shares.**

8.1 All Shares in the capital of the Company shall be issued in registered form.

8.2 Shares may be issued as partly paid as permitted by the Law.

8.3 All Shares shall form one class and shall rank pari passu in respect of payment of dividends, entitlement to liquidation proceeds and otherwise.

8.4 Share certificates shall be issued to Shareholders in accordance with the provisions of the Law. The Company may issue multiple share certificates. In the case of joint holders, delivery of a certificate to one shall be delivery to all. Share certificates shall be signed by two Directors or by one Director and one officer with due authority from the Board and registered as required by the Law. Signatures may be reproduced in facsimile form except in the case of an officer who is not a Director.

8.5 Where part only of the Shares comprised in a certificate for registered Shares is transferred, the old certificate shall be cancelled and a new certificate for the balance of such Shares issued in lieu without charge.

8.6 The registered holder of any registered Share shall be deemed to be the owner of such Share and the Company shall not be bound to recognize any other claim to or interest in any such Share on the part of any other person.

8.7 The Company shall regard the first named of any joint holder of registered Shares as having been appointed by the joint holders to receive all notices and to give an effectual receipt for any dividend payable in respect of such Shares.

8.8 The Company shall not accept the registration of more than four joint holders of registered Shares and in addition shall have the right at any time to suspend the exercise of any rights attached to any Share until one person is designated to be, for the Company's purposes, owner of the Shares.

8.9 The Register may be closed during such time as the Board thinks fit, not exceeding, in the whole, thirty days which are Business Days in each year.

8.10 The Register shall be kept at the Registered Office and subject to Article 8.9 shall be open for inspection by Shareholders between 10h00 and 12h00 on any Business Day in Luxembourg.

8.11 If a certificate in respect of a registered Share is damaged or defaced or alleged to have been lost or destroyed, a new registered share certificate may be issued to the holder upon request subject to delivery up of the old certificate or (if alleged to have been lost or destroyed) compliance with such conditions as to evidence and indemnity and the payment of out-of-pocket expenses of the Company in connection with the request as the Board may think fit.

Art. 9. Transfer of Shares.

9.1 Except as stated in Articles 9 to 12, Shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be transferable free of any charge.

9.2 Subject to Article 10, any Shareholder (the "Offeror") wishing to transfer any Share held by him (the "Sale Shares") shall serve a sale notice ("Sale Notice") on the Company. The Sale Notice shall specify the number of Sale Shares and the price per Share at which the Offeror is willing to sell the Sale Shares ("Specified Transfer Price"). A Sale Notice shall constitute the Directors as the agents and attorneys of the Offeror for the purposes of the sale of the Sale Shares pursuant to this Article 9.

9.3 The Offeror may provide in the Sale Notice that, unless buyers are found for all or not less than a specified number of the Sale Shares, he shall not be bound to transfer any of the Sale Shares (a "Minimum Transfer Condition"). Notwithstanding any other provision of this Article 9, if a Sale Notice contains a Minimum Transfer Condition no transfer of any interest in any Sale Share shall take place (including pursuant to Article 9.5), and the relevant offerees may not purchase any of the relevant Sale Shares, unless and until such Minimum Transfer Condition is satisfied (and for these purposes any Sale Shares to be transferred pursuant to Article 9.4 shall be aggregated).

9.4 If a Sale Notice is served on the Company in relation to any Shares:

(a) within five (5) Business Days of the date of receipt by the Company of any Sale Notice, the Directors shall serve a copy of such Sale Notice on each of the Shareholders (other than the Offeror) (the "Initial Offerees");

(b) the Initial Offerees shall have five (5) Business Days from the date of such Sale Notice to serve a written notice on the Company either:

(i) accepting the offer set out in such Sale Notice in respect of a number of Sale Shares specified in such notice (a "Transfer Acceptance Notice"); or

(ii) refusing the offer set out in such Sale Notice;

and in default of any such notice being so served the relevant Initial Offerees shall be deemed to have refused the offer set out in such Sale Notice.

(c) If the number of Shares in respect of which Transfer Acceptance Notices are served by the Initial Offerees pursuant to Article 9.4(b)(i) is greater than the number of Sale Shares set out in the relevant Sale Notice, then the number of Shares which each Initial Offeree shall be entitled to acquire pursuant to the relevant Transfer Acceptance Notice shall be reduced pro rata to his holding of Shares as a proportion of all the Shares held by Initial Offerees who have served Transfer Acceptance Notices such that the aggregate number of Shares to be acquired pursuant to such Acceptance Notices shall be equal to the number of Sale Shares specified in the relevant Sale Notice. Subject thereto, the Offeror and Initial Offerees shall be bound to transfer and acquire the Sale Shares in respect of which a Transfer Acceptance Notice has been served in accordance with this Article 9.4.

(d) Completion of the sale and purchase of any Sale Shares pursuant to this Article 9.4 will take place at such time and place as the Offeror and Initial Offerees may agree but in any event not more than thirty (30) days after the date of the relevant Transfer Acceptance Notice. If in any case the Offeror after having become bound pursuant to Article 9.4(c) makes default in transferring any Sale Shares, the Directors may receive the purchase money therefor which shall be paid

into a separate bank account and the Directors shall within a reasonable period nominate a Director to execute an instrument or instruments of transfer of the relevant Sale Shares as attorney in the name and on behalf of the Offeror (and the Offeror shall be deemed to have irrevocably appointed the nominated Director to be his agent and attorney to execute all necessary transfer(s) on his behalf and against receipt by the Director (on trust for the Offeror) of the requisite Specified Transfer Price) and thereafter the Directors shall on behalf of the Offeror cause the name of each relevant Initial Offeree to be entered in the Register as the holder of the relevant Sale Shares. The receipt by the Directors of the requisite Specified Transfer Price for such Sale Shares shall be a good discharge to the relevant Initial Offeree who has paid the same, and after his name has been entered in the Register in exercise of the aforesaid powers the title of such Initial Offeree to such Sale Shares shall not be questioned by any person.

9.5 Subject to Article 9.3, if the Offeror is unable to conclude a contract for the sale of any of the Sale Shares to one or more of the Initial Offerees pursuant to article 9.4 then the Offeror shall be entitled within a period of three (3) months from the date of the Sale Notice to sell any of such Sale Shares to any person other than the Initial Offerees, at not less than the Specified Transfer Price.

9.6 Save with the prior written consent of Sanlam or other than in accordance with Article 10, no PC Management Shareholder shall be entitled to assign, transfer, exchange, encumber or otherwise dispose of any of the Shares held by him or any interest in them to any person at any time on or before the later of: (i) in the case of any PC Management Shareholders who are borrowers pursuant to any loan agreement between such PC Management Shareholder and Sanlam from time to time, the date of repayment in full of all loans made by Sanlam to such PC Management Shareholder; and (ii) the fifth anniversary of the date on which Sanlam shall first become a Shareholder.

9.7 For the avoidance of doubt, no Offeror shall be required to provide any warranties or indemnities in connection with the sale of the Sale Shares pursuant to this Article 9 (other than warranties and indemnities concerning the Offeror's title to the Sale Shares).

9.8 The Directors shall only register any transfer made in accordance with the provisions of Articles 9 or 10.

9.9 The Directors may refuse to register a transfer of a partly paid Share to the extent a call to pay the balance to be paid in on such Shares has been made, or of any Share on which the Company has a lien.

9.10 A person executing an instrument of transfer of a Share is deemed to remain the holder of the Share until the name of the transferee is entered in the Register in respect of it.

Art. 10. Permitted Transfers.

10.1 Notwithstanding the provisions of Article 9, a Shareholder may transfer all or any Shares in accordance with this Article 10, provided that no such transfer shall be made unless written notice thereof has been given to the Company in advance.

10.2 Any Share may be transferred by any PC Management Shareholder to any other PC Management Shareholder provided that any such sale is on arm's length terms.

10.3 Any Share may be transferred by any Investor to any wholly-owned subsidiary or holding company of such entity and any wholly-owned subsidiary of any such holding company for the time being (a "Permitted Affiliate").

10.4 Any Share may be transferred by Concerto Capital Corporation Limited ("Concerto") to Chris Vincent pursuant to any option that may be granted from time to time to Chris Vincent by Concerto in respect of 64,284 Shares owned by Concerto.

10.5 Any Share may be transferred from one Investor to another Investor following the sale of any Non-Management Shares of such number of Shares as is required to ensure that (i) the PC Management Group (taken as a whole) and (ii) Sanlam each hold exactly the same percentage of the total number of issued Shares.

10.6 Any Share may be transferred by an Investor where such transfer is required pursuant to the terms of any pledge, charge or other security that may be granted to Sanlam from time to time by such Investor over that Share.

10.7 Any Share may be transferred by an Investor to another Investor where such transfer is required pursuant to the terms of any shareholders' agreement entered into between all Investors from time to time upon that Investor becoming a 'Defaulting Party' under the terms of that agreement.

10.8 Save with the prior written consent of Sanlam, no PC Management Shareholder who is a borrower pursuant to any loan agreement between such PC Management Shareholder and Sanlam from time to time may transfer any Shares in accordance with Article 10 until the repayment in full of all such loans made by Sanlam to such PC Management Shareholder and all security granted to Sanlam by such PC Management Shareholder in connection with the relevant loan agreement has been released.

Art. 11. Tag-Along.

11.1 In the event that any proposed sale of Shares (other than a permitted transfer of Shares pursuant to Article 10) involves (in one transaction or a series of related transactions) the transfer of seventy (70) per cent. or more by number of the Shares then in issue held collectively by the PC Management (each such transaction, a "Tag-Along Sale") to one or more parties who are not Investors, such selling Shareholders ("Seller(s)") shall provide to Sanlam written notice of the terms and conditions of such proposed transfer (the "Tag-Along Notice" and such recipient being a "Tagging Person").

11.2 For the avoidance of doubt, any proposed sale of Shares by a Seller(s) which falls within this Article 11.2 shall first be subject to the provisions of Article 9 provided that any Tag-Along Shares (as defined below) are included in any Sale Notice that is required to be served pursuant to Article 9.2.

11.3 The Tag-Along Notice shall identify the number of Shares proposed to be included in the Tag-Along Sale, the name and address of the proposed third party purchaser (the "Buyer"), the proposed consideration per Share, and all other material terms and conditions of the Tag-Along Sale.

11.4 The Tagging Person shall have the right, at its option, exercisable by written notice (the "Exercise Notice") given to the Seller(s) within thirty (30) days after receipt of the Tag-Along Notice (the "Tag-Along Notice Period"), to include in the proposed transfer such proportion of their Shares as equals the proportion that the number of Shares to be sold to the relevant third party or third parties by the Seller(s) represents of the aggregate holding of Shares of the Seller(s) prior to such disposal ("Tag-Along Shares").

11.5 If the Tagging Person has delivered an Exercise Notice to the Seller(s), then not less than ten (10) days prior to the proposed closing of the Tag-Along Sale, the Seller(s) shall deliver to such Tagging Person notice of: (i) the amount of such Tagging Person's Tag-Along Shares to be transferred in such Tag-Along Sale as set out in the relevant Exercise Notice; and (ii) the time and location of the completion of such Tag-Along Sale. Not less than five (5) days prior to the completion of the Tag-Along Sale, such Tagging Person shall deliver to the Buyer a written notice containing the payment instructions to be followed in connection with the transfer of such Tagging Person's Tag-Along Shares under the Tag-Along Sale. On the date of completion of the Tag-Along Sale, such Tagging Person shall deliver, subject to the terms and conditions of the Tag-Along Sale, the certificate or certificates (if any) representing the Tag-Along Shares of such Tagging Person to be included in such Tag-Along Sale at the time and location specified in the notice given pursuant to the first sentence of this Article 11.5. If, at the end of a 60-day period after delivery of the Exercise Notice, such Tag-Along Sale has not been completed on substantially the same terms and conditions as set forth in the Tag-Along Notice, the Seller(s) shall again follow all of the procedures set forth in this Article 11.

11.6 If at the termination of the Tag-Along Notice Period the Tagging Person shall not have delivered an Exercise Notice, such Tagging Person will be deemed to have waived its rights under this Article 11 to participate in such Tag-Along Sale.

11.7 The rights and obligations of the Seller(s) and the Tagging Person under this Article 11 shall be subject to the following conditions:

(a) upon the completion of any Tag-Along Sale, each of the Seller(s) and the Tagging Person participating therein will receive the same form and amount of consideration per Share, or if the Seller(s) or the Tagging Person is given an option as to the form and amount of consideration to be received, the Seller(s) and the Tagging Person participating therein will be given the same option;

(b) no Seller(s) nor Tagging Person shall be obliged to pay more than its pro rata portion (based on the aggregate consideration to be received in respect of its Tag-Along Shares in the Tag-Along Sale) of costs, fees and expenses incurred in connection with the Tag-Along Sale to the extent such costs, fees and expenses are incurred for the benefit of such Tagging Person and the Seller(s) and are not otherwise paid by the Company or the Buyer; and

(c) the completion of any Tag-Along Sale shall be subject to receipt of all necessary regulatory approvals.

Art. 12. Transfer by Reason of Death or Insolvency. Subject to Article 10.7, any person becoming entitled to Shares in consequence of the death or insolvency of any Shareholder, upon producing evidence in respect of which he proposes to act under this Article or of his title, as the Board thinks sufficient in its discretion, may be registered as a Shareholder in respect of such Shares or may, subject to these Articles, transfer such Shares. Where joint holders are registered holders of a Share or Shares then in the event of the death of any joint holder and in the absence of an appropriate amendment in the register at the request of the legal successor of the deceased joint holder and the remaining joint holder or holders, the remaining joint holder or holders shall be, for the Company's purposes, the owner or owners of the said Share or Shares and the Company shall recognise no claim in respect of the estate of any deceased joint holder except in the case of the last survivor of such joint holders.

Art. 13. Charges in Respect of Registrations. The Company will make no charge in respect of the registration of a transfer or any other document relating to the right of title to any Share.

Art. 14. Refusal in Good Faith to give Effect to Transfers. To provide for those cases where the Board wrongfully but in good faith refuse to accept or give effect to any transfer of the Company's registered Shares as described in the Articles, or wrongfully but in good faith refuse to give effect to any instruction regarding the payment of dividends, the Board may require indemnities from any person requesting it to exercise its powers as described in this Article.

Chapter III. Administration and Supervision

Art. 15. General Meetings of Shareholders ("General Meetings").

15.1 The Annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at 12 noon on the last Friday in the month of June.

15.2 If the last Friday is not a Business Day then the Annual General Meeting shall be held on the first preceding Business Day at the same time.

15.3 All General Meetings shall be held either at the Registered Office or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg as indicated in the convening notice issued by the Board or the Commissaire.

15.4 A General Meeting may only be held:

(a) if it is called by notice under Article 15.7; or

(b) if all the Shareholders are present or represented in any one place and acknowledge having no objection to the agenda submitted for their consideration when the meeting may take place without convening notices.

15.5 Any action required or permitted to be taken by the Shareholders in General Meeting may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all Shareholders.

15.6 A General Meeting shall be convened by notice issued by:

(a) the Board, whenever in its judgement such a meeting is necessary, and the agenda for such meeting set out in the notice shall be that approved by the Board; or

(b) the Board, after deposit at the Registered Office on a Business Day in Luxembourg of a written requisition setting out an agenda and signed by Shareholders producing evidence of title to the satisfaction of the Board that they hold Shares representing not less than ten per cent (10%) of the outstanding issued capital of the Company, to be held within one month after deposit of such requisition, and the agenda for such meeting set out in the notice shall be that specified in the requisition; or

(c) the Commissaire, whenever in his judgement such a meeting is necessary, and the agenda for such meeting set out in the notice shall be that approved by the Commissaire.

15.7 Notices of General Meetings shall set out the date, place and time of the meeting and the agenda of the meeting. The agenda of a General Meeting shall be prepared by the Board. Unless permitted by applicable law, no point not appearing in the agenda may be considered, including the dismissal and appointment of Directors and Commissaires. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

15.8 General Meetings shall be called on at least fourteen days' notice, excluding the day of posting and the day of the General Meeting. Any meeting called to amend these Articles or to dissolve or liquidate the Company shall be called on at least twenty one days' notice, excluding the day of posting and the day of the General Meeting.

15.9 Notwithstanding any other provision of these Articles, notice of a General Meeting shall be sent to shareholders at their registered address by registered post. A proxy, in a form approved by the Board, shall accompany each notice sent to Shareholders.

15.10 The accidental omission to give notice of a General Meeting or the nonreceipt of a notice of General Meeting by any person entitled to receive such notice shall not invalidate the proceedings at that meeting. Where all the Shareholders are present or represented and acknowledge having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

15.11 All Shareholders shall be entitled to attend and speak at all General Meetings. Unless the Articles provide otherwise, the Board shall prescribe the conditions to be met by the Shareholders in order to attend and vote at a General Meeting including (without limiting the foregoing) the record date for determining the Shareholders entitled to receive notice of and to vote at any General Meeting. Any conditions so prescribed in general shall be available for inspection at the Registered Office, and any conditions relating to a particular meeting shall be specified in the convening notice in respect of such meeting.

Art. 16. Quorum for General Meetings.

16.1 No business other than the appointment of a chairman shall be transacted at any General Meeting unless a quorum of Shareholders is present at the time when the meeting proceeds to business. Except as provided in relation to an adjourned meeting and subject to the Law, two persons entitled to vote upon the business to be transacted, each being a Shareholder or a proxy for a Shareholder or a duly authorised representative of a corporate Shareholder, shall be a quorum.

16.2 No resolution to alter the Articles or to dissolve or liquidate the Company shall be deemed to be passed unless the conditions prescribed in Article 24 have been complied with in a General Meeting.

16.3 If such a quorum is not present within half an hour from the time appointed for the meeting, or if during a meeting a quorum ceases to be present, the meeting shall stand adjourned to the same day in the next month at the same time and place, or to such time and place as the Board may determine. Notice of the adjourned meeting shall be given in accordance with Article 15.9. If at the adjourned meeting such a quorum is not present within half an hour from the time appointed for the meeting, the meeting will proceed and validly adopt the resolutions proposed, without any quorum requirements.

Art. 17. Procedure at General Meetings.

17.1 The Chairman of the Board of Directors or, in his absence, the Deputy Chairman (if any) or, in his absence, some other Director nominated by the Directors shall preside as chairman at every General Meeting of the Company. If at any General Meeting none of such persons shall be present and willing to act within fifteen minutes after the time appointed

for the holding of the meeting, the Directors present shall elect one of their number to be chairman of the meeting and, if there is only one Director present and willing to act, he shall be chairman.

17.2 If at any meeting no Director is willing to act as chairman or if no Director is present within fifteen minutes after the time appointed for holding the meeting, the Shareholders present shall choose one of their number to be chairman of the meeting.

17.3 A Director shall, notwithstanding that he is not a Shareholder, be entitled to attend and speak at any general meeting. The Commissaire shall be entitled to attend any General Meeting and to be heard on any part of the business of the meeting, which concerns them as the Commissaire.

17.4 At any time before the close of a General Meeting, the Board may adjourn the meeting for up to four weeks, and they shall do so if requested by Shareholders holding Shares representing at least one fifth of the outstanding issued share capital. An adjournment shall annul any decisions taken. At any reconvened General Meeting, the Board may refuse any request for any second adjournment under this Article.

17.5 No business shall be transacted at any adjourned meeting other than business, which might properly have been transacted at the meeting, had the adjournment not taken place. Where a meeting is adjourned, the time and place for the adjourned meeting shall be fixed by the Board, and notice shall be given, to all Shareholders entitled to receive notice of the meeting in accordance with Article 15.7.

17.6 Every Shareholder who is present in person or by proxy shall have one vote for every Share of which he is the holder or which he represents.

17.7 Votes may be given either personally or by proxy.

17.8 Unless otherwise provided in these Articles, decisions by Shareholders at General Meetings are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Law. In particular, the Company shall not do anything which falls within the list of Prior Consent Matters (as defined in Article 24), or do anything which is analogous to or has substantially similar effect to any of the Prior Consent Matters, unless such matters are approved in accordance with Article 24.

17.9 Shareholders of unsound mind, or in respect of whom an order has been made by any court having jurisdiction (whether in Luxembourg or elsewhere) in matters concerning mental disorder may vote by his committee, receiver, guardian or other person appointed by that court, and any such committee, receiver, guardian or other person may vote by proxy. Evidence to the satisfaction of the Board of the authority of the person claiming to exercise the right to vote shall be deposited at the registered office or at such other place as is specified in accordance with these Articles for the deposit of instruments of proxy, not less than forty-eight hours before the time appointed for holding the meeting or adjourned meeting at which the right to vote is to be exercised and in default the right to vote shall not be exercisable.

17.10 No Shareholder shall be entitled to vote at any General Meeting either in person or by proxy, in respect of any Share held by him unless all moneys presently; payable by him in respect of outstanding calls in respect of that Share have been paid.

17.11 No objection shall be raised to the qualification of any voter except at the meeting or adjourned meeting at which the vote objected to is tendered, and every vote not disallowed at such meeting shall be valid. Any such objection made in due time shall be referred to the chairman of the meeting whose decision shall be final and conclusive.

17.12 The instrument appointing a proxy shall be in writing in any usual form or in any other form which the Board may approve and shall be executed by or on behalf of the appointer. A body corporate may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer. The signature on such instrument need not be witnessed. A proxy need not be a Shareholder. A proxy may represent more than one Shareholder.

17.13 The instrument appointing a proxy and any authority under which it is executed or a copy, certified notari ally or in some other way approved by the Board, shall be deposited at such place or one of such places (if any) as may be specified for that purpose in or by way of note to the notice convening the meeting (or, if no place is so specified, at the registered office) not less than forty-eight hours before the time appointed for the holding of the meeting or adjourned meeting at which it is to be used, and in default shall not be treated as valid. Provided that:

(a) in the case of a meeting which is adjourned to a date which is less than seven days after the date of the meeting which was adjourned, it shall be sufficient if the instrument of proxy and any such authority and certification thereof as aforesaid, is lodged at the registered office at the commencement of the adjourned meeting; and

(b) an instrument of proxy relating to more than one meeting (including any adjournment thereof) having once been so delivered for the purposes of any meeting shall not require again to be delivered for the purposes of any subsequent meeting to which it relates.

17.14 Deposit of an instrument of proxy in respect of a meeting shall not preclude a Shareholder from attending and voting at the meeting or at any adjournment thereof. The instrument appointing a proxy shall, unless the contrary is stated therein, be valid as well for any adjournment of the meeting as for the meeting to which it relates.

17.15 A vote given by proxy or by the duly authorised representative of a body corporate shall be valid notwithstanding the previous termination of the authority of the person voting unless notice of the termination was received by the Company at the registered office, or at such other place at which the instrument of proxy was duly deposited, before the commencement of the meeting or adjourned meeting at which the vote is given.

17.16 If any Shareholder has an Interest in any matter which requires that Shareholder's approval or if such matter is to be the subject of discussion at any meeting of Shareholders or if such a matter is to be the subject of a circular to Shareholders then that Shareholder shall be obliged to declare that Interest by giving written notice to the Company and the other Shareholders but shall be entitled to vote (and be counted in the quorum at a meeting) in relation to such matter.

Art. 18. Powers of General Meetings. Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the Shareholders. The General Meeting shall have the fullest powers to authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

Chapter IV. Board of Directors, Commissaire and Secretary

Art. 19. Directors.

19.1 The Company shall be managed by a Board consisting of at least three and at most six members, who need not be Shareholders. The Shareholders in General Meeting shall determine the maximum number of Directors.

19.2 As long as the PC Management (and/or their Permitted Transferees) shall collectively hold more than 25 per cent of the total number of Shares in issue, it is entitled to propose to the General Meeting a list of candidates for election out of which up to three Directors (the "Management Directors") will be appointed. Any Management Director may be revoked with or without cause at any time ad nutum by decision of the General Meeting. In the event of a vacancy in the office of a Management Director, the office will remain vacant until PC Management proposes a list of candidates to fill such vacancy.

In the event that PC Management (and/or their Permitted Transferees) ceases to hold the requisite percentage of Shares the Board shall convene a General Meeting to revoke the Management Directors, unless the Board is satisfied that PC Management's holding of Shares in the Company will, within ninety (90) days of falling below the threshold, increase to the requisite percentage.

The Board shall be entitled to propose the removal of a Director appointed under this Article 19.2 at a General Meeting if a notice of proposal of removal is not received by the Company within 7 days of the requirement to do so.

19.3 As long as Sanlam (and/or their Permitted Transferees) shall collectively hold more than 25 per cent of the total number of Shares in issue, it is entitled to propose to the General Meeting a list of candidates for election out of which up to two Directors (the "Sanlam Directors") will be appointed. Any Sanlam Director may be revoked with or without cause at any time ad nutum by decision of the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a Sanlam Director, it will remain vacant until Sanlam proposes to the General Meeting of Shareholders of the Company a list of candidates to fill such vacancy.

In the event that Sanlam (and/or their Permitted Transferees) ceases to hold the requisite percentage of Shares the Board shall convene a General Meeting to revoke the Sanlam Directors, unless the Board is satisfied that Sanlam's holding of Shares in the Company will, within ninety (90) days of falling below the threshold, increase to the requisite percentage.

The Board shall be entitled to propose the removal of a Director appointed under this Article 19.3 at a General Meeting if a notice of proposal of removal is not received by the Company within 7 days of the requirement to do so.

19.4 Propositions for the remaining Director(s) (the "Independent Director") may be made by any Shareholder, such Director(s) being appointed in accordance with Article 24 and by the General Meeting of Shareholders and revoked with or without cause at any time ad nutum by the General Meeting of Shareholders.

19.5 The Directors shall be appointed by the General Meeting for a period of no more than three years but they shall be eligible for reelection. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting.

19.6 In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining Directors meeting together may appoint provisionally a replacement whose term of office shall expire at the next General Meeting.

19.7 As long as Sanlam and PC Management are entitled to propose a director in accordance with Articles 19.2 and 19.3 respectively, each of them may, for so long as they have not proposed a list of Directors, appoint, remove and replace one (1) observer to attend all meetings of the Board. Any such observer shall be entitled to receive (at the same time as the Directors) all notices, minutes and other papers circulated to the Directors, in each case subject to any regulatory restrictions and applicable law, but will not have any voting rights on any matter considered by the Board.

Art. 20. Board Chairman and Vice Chairman. The Board shall elect a Chairman of the Company from among its members. It may elect one or several Vice Chairman. In the absence of the Chairman, the Board will be chaired by a Vice Chairman and, failing him, by a Director elected by the Directors present at the meeting.

Art. 21. Board Meetings.

21.1 The Board shall meet when called to do so by the Chairman of the Company, a Vice Chairman or any two Directors. The Board shall meet as necessary to discharge its duties but in any case no less frequently than once per calendar quarter, unless decided otherwise by the Board.

21.2 Unless otherwise agreed by the Directors, at least five (5) Business Days' notice of each Board meeting shall be given to each Director. The notice shall be accompanied by an agenda of all the business to be transacted at the meeting. Any matter not on the agenda may not be raised at the meeting unless all the Directors agree. Unless otherwise agreed by the Directors, Board meetings will be held in Luxembourg.

21.3 Once a Board meeting has been held, each Director, whether or not he attended the Board meeting, and each Shareholder shall receive the agenda and the minutes of the Board meeting no later than ten (10) Business Days after the Board meeting was held.

21.4 Once a resolution pursuant to Article 25.3 has been signed, the Company shall send to each Shareholder a copy of the resolution no later than ten (10) Business Days after the resolution was signed.

21.5 A meeting of the Directors may consist of a conference between Directors some or all of whom are in different places provided that each Director who participates is able:

- (a) to hear each of the other participating Directors addressing the meeting; and
- (b) if he so wishes, to address all of the other participating Directors simultaneously,

whether in person, by conference telephone or by any other form of communication equipment or by a combination of those methods.

21.6 A Director may attend a meeting of the Board physically or by any form of communication equipment as set out in Article 21.5 or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A Director attending in any such manner shall be deemed present at the meeting. The Board may validly deliberate on the matters before it and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented, provided that in case that Management Director(s) and/or Sanlam Director(s) are appointed, one of each such Management Director(s) and/or Sanlam Director(s) respectively is present or represented.

21.7 If a quorum is not present within half an hour of the time appointed for the meeting or ceases to be present, the Director(s) present shall adjourn the meeting to a specified place and time not less than three (3) Business Days after the original date and the same quorum requirements shall apply to any such adjourned meeting. If a quorum is not present within half an hour of the time appointed for the adjourned meeting or ceases to be present, the Director(s) present shall adjourn the meeting to a specified place and time not less than three (3) Business Days after the date of the first adjourned meeting and the quorum for the second adjourned meeting shall be any two (2) Directors being present or represented regardless whether Management Directors or Sanlam Directors have been appointed. Notice of the adjourned meeting shall be given by the secretary of the Company or, if no secretary has been appointed by the Chairman of the Company, a Vice Chairman or any two Directors.

21.9 A proxy may be given in writing, including telegram, telecopied message, telex, e-mail or any other means of communication generally accepted for business purposes.

21.10 In case of urgency, Directors may record their vote by letter, telegram, telex, telecopied message or e-mail.

21.11 In the case of an equality of votes, the Chairman shall not have a casting vote in addition to the vote or votes to which he may be entitled as a Director.

Art. 22. Powers of the Board.

22.1 The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to further the objects of the Company.

22.2 The Board has the widest powers to act on behalf of and in the interest of the Company including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company. All matters which are not expressly reserved for the General Meeting by law or by these Articles fall within the scope of the Board's authority and power.

Art. 23. Decisions of the Board. Subject to the provisions of Article 24, the Board shall act by majority vote.

Art. 24. Prior Consent Matters.

24.1 The Company shall not do anything which falls within the list of Prior Consent Matters, or do anything which is analogous to or has substantially similar effect to any of the Prior Consent Matters, unless it has obtained the prior written approval of the Majority Holders.

24.2 The following are the Prior Consent Matters:

- (1) Share capital
 - The issue or allotment of Shares other than pursuant to the stock option plan referred to in Article 6.2.
 - The granting of any options or rights to any such further Shares other than in accordance with the stock option plan referred to in Article 6.2.
 - The granting of any options or rights to any such further Shares to any of Brian Myerson, Jonathan Sieff, Brian Padgett or Andrew James Peggie.
 - Any change in the stated dividend policy of the Company as set out in Article 35.
 - Any change in the authorised share capital of the Company.
 - Any alteration to the Articles or to the stock option plan referred to in Article 6.2.

- Any listing or possible listing of the Company on any investment exchange.
- The acquisition of Shares in the Company by the Company or its subsidiaries.

(2) Debt financing and structuring

- The issue of debentures.
- The issue of long term convertible debt.
- The granting of credit outside the Company's ordinary course of business.
- The incurring of debt (borrowing or raising money) exceeding in aggregate £300,000.
- Any compromise or arrangement with creditors or members.

(3) Assets

- Capital expenditure not set out in the Business Plan and exceeding £75,000 for any one item or £150,000 in any Financial Year.

- The entering into of lease agreements exceeding a commitment of £150,000 in any Financial Year.
- The sale of an asset not set out in the Business Plan and exceeding £100,000 in value.

(4) Business activities and operations

- The adoption of and subsequent amendment to the framework document setting out those matters concerning the day to day running of the Company that the Board will delegate to the PC Management.
- The payment of management fees to Sanlam or any company in the Sanlam group.
- The adoption of the Business Plan and Annual Budget.
- The approval of any material changes to the Business Plan or Annual Budget (including a change in funding levels for any joint venture, partnership or other similar arrangement to which a Group Company is a party).
- The approval of any material changes in principal accounting policies of the Group.
- The approval of strategic changes in the business of the Company.
- Any change of name of the Company
- The approval of the Group's long term strategy, or any material departures from such long term strategy.
- The making of any claim, disclaimer, surrender, election or consent of a material nature for tax purposes.
- The approval of the Company's statutory accounts.

(5) Legal proceedings

- Commencing any legal or arbitration proceedings (other than routine collection of business debts or for a claim value of less than £50,000) or voluntarily participating in any regulatory investigations or incurring costs in respect of such investigations other than those investigations in existence at the date of the adoption of these Articles.

(6) Related party transactions

- The entry into or variation of any transaction, contract or arrangement between (a) the Company or any of its subsidiaries and (b) its or their directors or shareholders (other than another member of the Group) or any Connected Persons of those directors or shareholders.

(7) Directors, management and auditors

- The appointment and removal of the chief executive officer of the Company.
- The appointment and removal of the chief financial officer of the Company.
- The appointment and removal of the Chairman of the Company.
- The entry into of any service agreement with any employee or director of a Group Company which requires more than one year's notice to be terminable without payment of compensation.
- The dismissal of any senior employee of a Group Company (meaning any employee whose gross salary (excluding any benefits) is in excess of £112,250) save in circumstances where the Company or the relevant member of Group is entitled to summarily dismiss that employee.
- The payment of any remuneration or expenses to any person other than as proper remuneration for work done or services provided or as proper reimbursement for expenses incurred in connection with the business of the Group, and other than set out in Article 30.
- The making of any gift or political or charitable donation greater than £1,000.
- The amendment to the discretionary bonus plan for Brian Myerson, Jonathan Sieff, Brian Padgett and Andrew James Peggie adopted by the Board or the adoption of a new bonus plan for Directors or other senior executives in the Group.
- The increase in the remuneration of Brian Myerson, Jonathan Sieff, Brian Padgett or Andrew James Peggie.
- The appointment of any Independent Directors (as defined in Article 19.4).
- The appointment of the Commissaires and any replacement thereof as set out in Article 29.3.

(8) Other transactions or matters

- Undertaking new business activities outside the ordinary course of the Company's business, save as envisaged by the Business Plan.

- The entry into of any material contracts or transactions by any Group Company that are unusual or outside the ordinary course of business.
- The sale or disposal of the whole or a substantial part of the business of the Group.
- The acquisition by the Company of the whole or part of the business of any company, or of the shares in any company, or any investment in any other company, other than the establishment of newly-formed companies in the ordinary course of business.
- The entry into or termination of any material partnership, joint venture or profit sharing agreements outside of the ordinary course of business of the Group.
- The suspension, cessation or abandonment by the Company of any substantial part or the whole of the business.
- The Company ceasing to trade.
- The winding up of any subsidiary (other than a shelf company) of the Company.
- The voluntary liquidation, winding up or application for judicial management of the Company.
- The entry into, variance and termination of any material contract.
- The use in any publicity material (or otherwise in connection with the Group's trade or business) of the name of Sanlam or the name of any company in the Sanlam group save as set out in the customary Sanlam publicity guidelines provided to the Company from time to time.
- The issue of guarantees or suretyships in relation to an amount exceeding £150,000 save in respect of any lease commitments by a Group Company.
- The creation of a mortgage, encumbrance or other security interest over all or any material part of any of the assets, property, undertaking of any Group Company.

Art. 25. Resolutions of the Board.

25.1 Subject to these Articles, the Board may regulate their proceedings as they see fit.

25.2 Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes cast. Decisions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

25.3 Written resolutions in one or more counterparts signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held.

25.4 Copies or extracts of the minutes shall be signed by one Director or any other officer designated for such purpose by the Board.

Art. 26. Delegation of the Powers of the Board and Binding Signatures.

26.1 The Board may generally or from time to time delegate all or part of its powers regarding daily management either to an executive or other committee or committees whether or not comprising Directors and to one or more Directors, managers or other agents, who need not necessarily be Shareholders and may grant authority to such committees, Directors, managers, or other agents to subdelegate. The Board shall determine the powers and special remuneration attached to this delegation of authority subject to Article 24.

26.2 If authority for day-to-day management is delegated to a single Director, the prior consent of the General Meeting is required.

26.3 The Board may also confer any special powers on one or more attorneys or agents of its choice.

26.4 The Company will be bound in all circumstances by the signature of any one Director or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant to this Article in relation to the exercise of those special powers.

Art. 27. Directors' Interests.

27.1 No contract or other transaction between the Company and any other Company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of such other corporation, firm or other entity.

27.2 Any Director or officer who is a Director, officer or employee of any corporation, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

27.3 In the event that any Director or officer of the Company may have any Interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or form part of any quorum or vote on any such transaction; such transaction, and such Director's or officer's Interest therein, shall be reported to the next succeeding General Meeting.

Art. 28. Indemnity and Responsibility.

28.1 Subject to Article 28.3, every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board out of the funds of the Company to pay all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent in connection

with any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 28.3(a)) which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter mentioned in Article 28.3(a) to which he may be made a party by reason of his having acted as such or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or in any way in the discharge of his duties including travelling expenses.

28.2 Subject to Article 28.3, no Director, officer, servant or agent of the Corporation shall be liable for the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in any receipt or other act for conformity, or for any loss or expense happening to the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board for or on behalf of the Company, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any moneys, securities or effects shall be deposited, or for any loss or damage occasioned by any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

28.3 (a) A Director shall be liable and shall not be indemnified by the Company in respect of loss or damage:

(i) to the Company, when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or

(ii) to the extent provided in the Law but no further, to the Company or to third parties when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next General Meeting.

(b) Should any part of Article 28.1 or 28.2 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such articles may be applied, the Articles shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

28.4 The Company shall reimburse each Director for all travel, hotel and other expenses reasonably incurred by that Director in attending Board meetings or otherwise in working for the Company but not exceeding £20,000 per Director per annum.

Art. 29. Commissaire.

29.1 The financial situation of the Company shall be monitored and its books of account verified by a Commissaire (if appointed) who may be the auditor of the Company but who shall not otherwise be associated with the Company.

29.2 Subject to Article 24, the Commissaire shall be appointed by the General Meeting for a period ending at the date of the next Annual General Meeting and until his successor is elected. The Commissaire shall remain in office until reelected or until his successor is elected.

29.3 The Commissaire in office may be removed from office at any time by the General Meeting with or without cause.

29.4 Subject to Article 24, in the event that the criteria laid down by the Law are met, or the Shareholders resolve, a "réviseur d'entreprises" may be appointed by the General Meeting from the members of the "Institut des Réviseurs d'Entreprises", the "réviseur d'entreprises" will replace the Commissaire.

Art. 30. Remuneration of Directors and Commissaire. The General Meeting may allocate to the Directors and Commissaire fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

Art. 31. Secretary of the Company. Shareholders in General Meeting may choose a secretary, who need not be a Director or Shareholder, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders or provide the services as determined by the Board or as provided for in the present Articles.

Chapter V. Financial Year, Financial Statements, Appropriation of Profits

Art. 32. Financial Year. The financial year of the Company shall commence on 1 January and end on 31 December in each year.

Art. 33. Financial Statements.

33.1 The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year.

33.2 Every balance sheet and profit and loss account shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the applicable law.

Art. 34. Adoption of Accounts.

34.1 Subject to Article 24, the annual General Meeting shall be presented with reports by the Directors and Commissaire and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

34.2 After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual General Meeting may by separate vote discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages

arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 35. Appropriation of Profits.

35.1 The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

35.2 From the net profit thus determined shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital. The appropriation of the balance of the profit, after provision for taxation, if applicable, has been made, shall be determined by the annual General Meeting upon proposal by the Board. For this purpose, the Board shall identify amounts (the “retained amounts”) which they consider (having regard to all other sources of funding available to the Company) should be retained in order:

- (a) to meet foreseeable commitments and contingencies;
- (b) to develop the business of the Company in accordance with the Annual Budget and the Business Plan;
- (c) to satisfy any regulatory capital requirements or working capital requirements; and
- (d) to satisfy any applicable requirements of the Law; and

all of the balance (if any) remaining after deducting the retained amounts from the distributable profits shall be proposed to be paid to the Shareholders by way of dividend on the Shares pro rata to their holdings of Shares.

35.3 The appropriation set out above may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions, and determination of the balance to be carried forward.

35.4 Any dividends distributed shall be made at the pro rata to the number of the Shares held by the Shareholders and shall be paid at the places and at the time fixed by the Board. The General Meeting may authorise the Board to pay dividends in any currency and, at its sole discretion, fix the rate of conversion of the dividends into the currency of the actual payment.

35.5 No dividend may be declared by the General Meeting unless the Company is able to meet the criteria of liquidity laid down by the Law.

Art. 36. Interim Dividends.

36.1 Payment on account of dividends may be made in accordance with the provisions of the Law as it may apply at the time such payment is made and provided that the Directors comply with the provisions of Article 35.2 mutatis mutandis.

Chapter VI. Dissolution and Liquidation

Art. 37. Dissolution. Subject to Article 24, the General Meeting may at any time decide to dissolve the Company. The General Meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company. From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted a sum required for the reimbursement of the paid-up and non-redeemed amount of the Shares. The balance shall be allocated equally between all the Shares.

Chapter VII. General

Art. 38. Applicable Law. Save as otherwise stated in these Articles, the Law of 10 August 1915 on commercial companies and the Law of 30 July 1929 on holding companies as amended and in force from time to time shall apply.

The meeting further resolved to instruct any director of the Company in office as at the date hereof, with full power of substitution, to acknowledge and record in front of a public notary of his choice in Luxembourg the realisation of the Condition.

For: 13,381,219 Against: 0 Abstentions: 0

Pursuant to the above a total of 100 % of the votes cast of the ordinary shares in issue present or represented at the meeting have voted in favour, so that the resolution has been validly adopted.

Fifth resolution

The meeting resolved to approve, confirm and ratify, pursuant to Rule 41 of the AIM Rules, the cancellation of admission of the Company’s ordinary shares to trading on the AIM market of the London Stock Exchange plc (the “Cancellation”) and to authorise any director of the Company to do all things necessary to give effect to the Cancellation.

For: 13,381,219 Against: 0 Abstentions: 0

Pursuant to the above a total of 100 % of the votes cast have voted in favour, so that the resolution has been validly adopted.

There being no further business for the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in the case of divergence between the English and the French text, the English version of it will prevail.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand nine hundred euro (€ 2,900.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named in the beginning of this document. After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuvième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Principle Capital Holdings S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg. La Société était originellement constituée le 29 décembre 2003 sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous le nom de "Tabula Holdings Eight" suivant acte reçu de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 147 du 5 février 2004 et a été transformée en société anonyme le 8 octobre 2004 suivant acte reçu de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 23 du 11 janvier 2005.

Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 7 janvier 2009 suivant acte reçu de Maître Martine Schaeffer, notaire résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 326 du 13 février 2009.

L'assemblée a été présidée par Monsieur David John Cooley, administrateur de la Société, ayant son adresse professionnelle au 9, Savoy Street, GB-WC2E 7ER, Londres.

Le président a nommé comme secrétaire Monsieur Jonathan Sieff, administrateur de la Société, ayant son adresse professionnelle au 6, Eversley Park, GB-SW 19 4UU Londres.

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Sandrine Gonry, employée, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et les avis de convocation (chaque convocation étant désignée la "Circulaire") ont été envoyés le 27 avril 2010 aux actionnaires inscrits sur le registre des actionnaires conformément aux dispositions des statuts. Afin d'éviter tout doute, les termes écrits en lettre majuscule utilisés dans les présents auront, sauf définition ou indication contraire, la signification attribuée dans la Circulaire.

II) Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence et les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III) Il ressort de ladite liste de présence que d'une totalité de dix-huit millions six cent quarante-quatre mille huit cent six (18.644.806) actions ordinaires émises, treize millions trois cent quatre-vingt-un deux cent dix-neuf (13.381.219) actions sont représentées de sorte que l'assemblée générale est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-dessous:

IV) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décider que le capital social émis de la Société soit réduit (sans réduire le nombre d'actions émises) conformément aux conditions prévues aux articles 69(2) et 69(3) de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, de son montant actuel de dix-huit millions six cent quarante-quatre mille huit cent six Livres Sterling (GBP 18.644.806) à cent quatre-vingt six mille quatre cent quarante-huit Livres Sterling et six Pence (GBP 186.448,06) en réduisant la valeur nominale de chaque action ordinaire dans le capital de la Société d'une Livre Sterling (GBP 1) à un Pence (GBP 0,01) et que la réserve résultant d'une telle réduction soit allouée aux réserves librement distribuables de la Société.

2. Confirmer, étendre, renouveler et réduire le capital social autorisé de son montant actuel de vingt-quatre millions cinq cent mille (24.500.000,-) Livres Sterling (GBP) divisé en vingt-quatre millions cinq cent mille (24.500.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-), avec deux millions cinq cent cinquante-deux mille deux cent quarante Livres Sterling (GBP 2.552.240) réservées, sur le capital autorisé de la Société, pour l'émission d'actions conformément à l'exercice des options d'achat de titres émises aux employés, cadres, non cadres, membres du Conseil ou autres agents de la Société et de son groupe y compris de ses filiales, affiliés, et/ou sociétés-mères tel que le Conseil d'Administration déterminera conformément à un arrangement quant aux options d'achat de titres, lequel sera mis en place selon les termes et les conditions déterminées par le conseil d'administration, à un montant global (incluant le capital social émis) de cinq cent trente-huit mille quatre-vingt neuf Livres Sterling et quatorze Pence (GBP 538.089,14) divisé en cinquante-trois millions huit cent huit mille neuf cent quatorze (53.808.914) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Pence (GBP 0,01), avec vingt-cinq mille six cent vingt-trois Livres Sterling et vingt-neuf Pence (GBP 25.623.29) réservées,

sur le capital social autorisé de la Société, pour l'émission d'actions conformément à l'exercice des options d'achat de titres émises aux employés, cadres, non cadres, membres du Conseil ou autres agents de la Société et de son groupe y compris de ses filiales, affiliés, et/ou sociétés-mères tel que le Conseil d'Administration déterminera conformément à un arrangement quant aux options d'achat de titres, lequel sera mis en place selon les termes et les conditions déterminées par le conseil d'administration; la renonciation à, et l'accord pour supprimer tout droit préférentiel ou de préemption et le renouvellement et la modification de l'autorisation du conseil d'administration à renoncer, supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants dans les limites du capital social autorisé (non émis) de la Société et émettre des actions (ou les droits y afférents de quelque manière que ce soit) en contrepartie d'un apport en espèces, en nature ou par voie de capitalisation d'une prime ou réserves disponibles ou autrement conformément aux termes et conditions déterminés par le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s) en renonçant, supprimant ou limitant tout droit de souscription préférentiel tel que prévu par la loi luxembourgeoise (et toute procédures liées) dans le cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé (mais non émis); constat et approbation du rapport émis par le conseil d'administration conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915, relatif aux droits préférentiels de souscription et aux renoncations et autorisations y relatives; extension de la période de validité du capital social autorisé (non émis) et renonciation et autorisation y relatives du conseil d'administration pour une période commençant le jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constatant le capital social autorisé révisé et l'autorisation et se terminant le 5^{ème} anniversaire du jour de la publication de l'acte constatant le procès-verbal de ladite assemblée générale au Mémorial;

3. Modifier et procéder à une refonte des articles 6.1, 6.2 et 7.1 des statuts de la Société afin de refléter les points précédents qui auront la teneur suivante:

“ **6.1.** La Société a un capital émis de cent quatre-vingt-six mille quatre cent quarante-huit Livres Sterling et six Pence (GBP 186.448,06) divisé en dix-huit millions six cent quarante quatre mille huit cent six (18.644.806) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Pence (GBP 0,01).”

“ **6.2.** La Société aura un capital autorisé (incluant le capital social émis) de cinq cent trente-huit mille quatre-vingt neuf Livres Sterling et quatorze Pence (GBP 538.089,14) divisé en cinquante-trois millions huit cent huit mille neuf cent quatorze (53.808.914) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Pence (GBP 0,01).

Un montant de vingt-cinq mille six cent vingt-trois Livres Sterling et vingt-neuf Pence (GBP 25.623,29) est réservé, sur le capital autorisé de la Société, pour l'émission d'actions conformément à l'exercice des options d'achat de titres émises aux employés, cadres, non cadres, membres du Conseil ou autres agents de la Société et de son groupe y compris de ses filiales, affiliés, et/ou sociétés-mères tel que comme le Conseil d'Administration déterminera conformément à un arrangement quant aux options d'achat de titres, lequel sera mis en place selon les termes et les conditions déterminés par le conseil d'administration.”

“ **7.1.** Le Conseil d'Administration est par les présents Statuts autorisé à émettre des actions supplémentaires (en contrepartie d'espèces ou d'un apport en nature) de façon à porter la totalité du capital social émis de la Société à hauteur du total du capital social autorisé en totalité ou en partie, de temps à autre, tel qu'il le déterminera à sa discrétion, y compris l'émission d'actions conformément à l'exercice des options d'achat de titres dont il est fait référence à l'Article 6.2, et à accepter des souscriptions pour de telles actions avant l'expiration du cinquième anniversaire de la publication de l'acte notarié en date du 19 mai 2010 dans le Mémorial. Sous réserve de l'Article 24, la période et l'extension de l'autorisation en question pourront être prolongées de temps à autre par les actionnaires en Assemblée Générale.”

4. Modifier et procéder à une refonte complète des statuts de la Société substantiellement dans la forme annexée à la Circulaire en date du 27 avril 2010 et approuver et adopter les nouveaux statuts de la Société à la condition de, et avec effet au plus tard de: (i) l'achèvement de la souscription de la première tranche de vingt-six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-six (26.666.666) Actions Ordinaires par les Investisseurs conformément au Contrat de Souscription; et (ii) l'annulation de l'admission à la cotation sur l'AIM des Actions Ordinaires conformément aux règles de l'AIM prenant effet (la "Condition") et mandater tout administrateur de la Société en fonction à la date des présents, avec entier pouvoir de substitution, de constater et acter devant un notaire de son choix au Luxembourg la réalisation de la Condition.

5. Approuver, confirmer et ratifier, conformément à la Règle 41 des Règles de l'AIM, l'annulation de l'admission des actions ordinaires de la Société sur le marché AIM de la ("l'Annulation") et autoriser tout administrateur de la Société à faire tout ce qui est nécessaire pour donner effet à l'Annulation.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée, l'assemblée a pris les résolutions suivantes aux majorités indiquées ci-dessous:

Première résolution

L'assemblée a décidé de réduire le capital social émis de la Société (sans réduire le nombre d'actions émises) conformément aux conditions prévues aux articles 69(2) et 69(3) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, de son montant actuel de dix-huit millions six cent quarante-quatre mille huit cent six Livres Sterling (GBP 18.644.806) à cent quatre-vingt six mille quatre cent quarante-huit Livres Sterling et six Pence (GBP 186.448,06) en réduisant la valeur nominale de chaque action ordinaire dans le capital de la Société d'une Livre Sterling

(GBP 1) à un Pence (GBP 0,01) et d'allouer la réserve résultant d'une telle réduction aux réserves librement distribuables de la Société.

Pour: 13,381,219 Contre: 0 Abstentions: 0

Conformément à ce qui précède un total de 100% des voix exprimées des actions ordinaires émises présentes ou représentées à l'assemblée a voté pour, de sorte que la résolution a été valablement adoptée.

Le notaire soussigné a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions des articles 69(2) et 69(3) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, établissant une protection légale en faveur des créanciers de la Société et prévoyant qu'aucun paiement ne soit fait ou qu'aucune renonciation n'ait été donnée aux actionnaires afin de payer librement leurs actions et sans recours des créanciers avant trente (30) jours après la date de publication de présent acte dans le Mémorial.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de confirmer, d'étendre, de renouveler et de réduire le capital social autorisé de son montant actuel de vingt-quatre millions cinq cent mille (24.500.000,-) Livres Sterling (GBP) divisé en vingt-quatre millions cinq cent mille (24.500.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-), avec deux million cinq cent cinquante-deux mille deux cent quarante Livres Sterling (GBP 2.552.240) réservé, sur le capital social autorisé de la Société, pour l'émission d'actions conformément à l'exercice des options d'achat de titres émises aux employés, cadres, non cadres, membres du Conseil ou autres agents de la Société et de son groupe y compris de ses filiales, affiliés, et/ou sociétés mères tel que le Conseil d'Administration déterminera conformément à un arrangement quant aux options d'achat de titres, lequel sera mis en place selon les termes et les conditions déterminées par le conseil d'administration, à un montant global (incluant le capital social émis) de cinq cent trente-huit mille quatre-vingt neuf Livres Sterling et quatorze Pence (GBP 538.089,14) divisé en cinquante-trois millions huit cent huit mille neuf cent quatorze (53.808.914) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Pence (GBP 0,01), avec vingt-cinq mille six cent vingt-trois Livres Sterling et vingt-neuf Pence (GBP 25.623,29) réservé, sur le capital social autorisé de la Société, pour l'émission d'actions conformément à l'exercice des options d'achat de titres émises aux employés, cadres, non cadres, membres du Conseil ou autres agents de la Société et de son groupe y compris de ses filiales, affiliés, et/ou sociétés mères tel que le Conseil d'Administration déterminera conformément à un arrangement quant aux options d'achat de titres, lequel sera mis en place selon les termes et les conditions déterminés par le conseil d'administration.

L'assemblée a en outre décidé de renoncer à, et d'approuver la suppression de, tout droit de souscription préférentiel ou de préemption et le renouvellement et la modification de l'autorisation du conseil d'administration à renoncer, supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires existant dans les limites du capital social autorisé (non émis) de la Société et d'émettre des actions (ou les droits y afférents de quelque manière que ce soit) en contrepartie d'un apport en espèces, en nature ou par voie de capitalisation d'une prime ou réserves disponibles ou autrement conformément aux termes et conditions déterminés par le conseil d'administration ou son (ses)ses délégué(s) en renonçant, supprimant ou limitant tout droit de souscription préférentiel tel que prévu par la loi luxembourgeoise (et toute procédures y relatives) dans le cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé (mais non émis).

L'assemblée a constaté et approuvé le rapport émis par le conseil d'administration conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915, relatif aux droits préférentiels de souscription et aux renonciations et autorisations y relatives.

L'assemblée a décidé d'approuver l'extension de la période de validité du capital social autorisé (non émis) et renonciation et autorisation y relatives du conseil d'administration pour une période commençant le jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constatant le capital social autorisé révisé et l'autorisation et se terminant le 5^{ème} anniversaire du jour de la publication de l'acte constatant le procès-verbal de ladite assemblée générale au Mémorial.

Pour: 13,381,219 Contre: 0 Abstentions: 0

Conformément à ce qui précède un total de 100% des voix exprimées des actions ordinaires émises présentes ou représentées à l'assemblée a voté pour, de sorte que la résolution a été valablement adoptée.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier et procéder à la refonte des articles 6.1, 6.2 et 7.1 des statuts de la Société afin de refléter les points précédents qui auront la teneur suivante:

“ **6.1.** La Société a un capital émis de cent quatre-vingt mille quatre cent quarante-huit mille Livres Sterling et six Pence (GBP 186.448,06) divisé en dix-huit millions six cent quarante-quatre mille huit cent six (18.644.806) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Pence (GBP 0,01).”

“ **6.2.** La Société aura un capital autorisé (incluant le capital social émis) de cinq cent trente-huit mille quatre-vingt neuf Livres Sterling et quatorze Pence (GBP 538.089,14) divisé en cinquante-trois millions huit cent huit mille neuf cent quatorze (53.808.914) actions ordinaires d'une valeur nominale de un Pence (GBP 0,01).

Un montant de vingt-cinq mille six cent vingt-trois Livres Sterling et vingt-neuf Pence (GBP 25.623,29) est réservé, de sur le capital autorisé de la Société, pour l'émission d'actions conformément à l'exercice des options d'achat de titres émises aux employés, cadres, non cadres, membres du Conseil ou autres agents de la Société et de son groupe y compris

de ses filiales, affiliés, et/ou sociétés mères tel que le Conseil d'Administration déterminera conformément à un arrangement quant aux options d'achat de titres, lequel sera mis en place selon les termes et les conditions déterminés par le conseil d'administration."

" 7.1. Le Conseil d'Administration est par les présents Statuts autorisé à émettre des actions supplémentaires (en contrepartie d'espèces ou d'un apport en nature) de façon à porter la totalité du capital social émis de la Société à hauteur du total du capital social autorisé en totalité ou en partie de temps en temps, de temps à autre, tel qu'il le déterminera à sa discrétion, y compris l'émission d'actions conformément à l'exercice des options d'achat de titres dont il est fait référence à l'Article 6.2, et à accepter des souscriptions pour de telles actions avant l'expiration du cinquième anniversaire de la publication de l'acte notarié en date du 19 mai 2010 dans le Mémorial. Sous réserve de l'Article 24, la période et l'extension de l'autorisation en question pourront être prolongées de temps à autre par les actionnaires en Assemblée Générale."

Pour: 13,381,219 Contre: 0 Abstentions: 0

Conformément à ce qui précède un total de 100% des voix exprimées des actions ordinaires émises présentes ou représentées à l'assemblée a voté pour, de sorte que la résolution a été valablement adoptée.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de modifier et de procéder à une refonte complète des statuts de la Société substantiellement dans le forme annexée à la Circulaire en date du 27 avril 2010 qui sont indiqués ci-dessous, et d'approuver et d'adopter les nouveaux statuts de la Société à la condition et avec effet au plus tard de: (i) l'achèvement de la souscription de la première tranche de vingt-six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-six (26.666.666) Actions Ordinaires par les Investisseurs conformément au Contrat de Souscription; et (ii) l'annulation de l'admission à la cotation sur l'AIM des Actions Ordinaires conformément aux règles de l'AIM prenant effet (la "Condition").

Afin d'éviter tout doute, l'assemblée a noté et confirmé que les statuts ci-dessous prennent en compte la réalisation de la Condition.

Statuts

Chapitre I^{er}. Interprétation, Statut et Nom, Durée, Siège Social, Objet, Capital Social, Modifications du Capital Social

Art. 1^{er}. Interprétation.

1.1 Dans les présents Statuts, les mots indiqués ci-après ont la signification décrite en face d'eux respectivement, sauf si le sujet ou le contexte le prévoit autrement:

Actions:	Signifie toutes les actions émises dans la Société
Actions de Non-Gestion:	Signifie les Actions détenues par des personnes autres que Sanlam, le Groupe PC Management, Brian Myerson et Brian Padgett
Actionnaire:	Toute personne (autre que la Société), qui à l'heure actuelle, est inscrit comme détenant des Actions Nominatives dans la Société
Administrateurs:	Les administrateurs en fonction de la Société
Affilié:	En relation avec une entité, une filiale, une entreprise de la filiale ou une société holding d'une telle entité et toute filiale ou toute entreprise de la filiale d'une telle société holding à l'heure actuelle
Budget Annuel:	Un budget incluant les revenus, charges sociales et d'exploitation et flux financiers pour un Exercice Social
Bureau de transfert:	Tout endroit désigné par le Conseil pour qu'un double de la totalité ou de certaines parties du Registre y soit détenu, et auquel tout instrument de cession de parts des Actions Nominatives de la Société sera déposé, et auquel toute signature autorisée pour un acte de cession sera déposée, produite et exhibée
Cessionnaires Autorisés:	Une personne à qui les Actions peuvent être transférées conformément aux dispositions de l'Article 10
Commissaire:	Le commissaire aux comptes de la Société
Conseil:	Le conseil d'administration de la Société agissant comme tel
Détenteurs Majoritaires:	Les détenteurs d'au moins soixante-dix (70) pour cent des actions émises et ayant droit de vote
Exercice Social:	Signifie à un exercice social de la Société se terminant le 31 décembre ou tout autre exercice social déterminé par l'Assemblée Générale, sous réserve de l'Article 24, et le premier Exercice Social signifiera la période se terminant le 31 décembre 2010
Expert Indépendant:	Une société qualifiée d'experts-comptables de posture et de réputation internationale et avec au moins dix (10) années d'expérience d'évaluation d'affaires comme

	celles de la Société nommée par accord mutuel des Actionnaires. Un tel Expert Indépendant sera indépendant du Groupe et de tous les Actionnaires ou, si les Actionnaires ne s'entendent pas sur l'identité de l'Expert Indépendant approuvé dans les trente (30) Jours Ouvrables de l'offre considérée de la cession d'actions conformément aux présents Statuts, ou si la personne nommée n'est pas capable ou n'est pas disposée à agir, un expert indépendant approuvé avec au moins dix (10) années d'expérience en évaluation d'affaires comme celles de la Société et indépendant des Actionnaires sera nommé par l'Institut d'Experts-Comptables en Angleterre et aux Pays de Galles sur demande de tout Actionnaire
Groupe:	La Société et ses filiales de temps en temps et la "Société du Groupe" signifie l'une d'elles
Groupe PC Management:	Signifie à PC Management, Leonardo Joseph O'Brien, Valira International Limited et David Cooley
Intérêt:	Inclut tout intérêt commercial ou financier, direct ou indirect, (autre qu'en raison des actions détenues dans toute société dont les actions sont cotées) d'une personne résultant de tout arrangement, contrat, contentieux existant ou proposé, ou d'autres procédures entre la Société ou ses filiales d'une part, et cette personne d'autre part, si un tel arrangement, contrat, contentieux ou autres procédures peut être raisonnablement être considéré comme crucial à l'activité de la Société
Investisseurs:	Signifie Sanlam et le PC Management et chacun de leurs Cessionnaires Autorisés respectifs
Jour Ouvrable:	Jour d'ouverture (autre que le samedi ou le dimanche) et de travail des banques au Luxembourg
Loi:	La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en vigueur de temps à autre
Mémorial:	Le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations
PC Management:	Signifie à Concerto Capital Corporation Limited, Nicholas Holdings Limited, Heritage Property Investment Limited, Gristel Holdings Limited, Jonathan Sieff et Andrew James Peggie ensemble et chacun d'eux un Actionnaire de PC Management et pour les besoins des présents Statuts, les décisions ou propositions devant être prises par PC Management au titre des présents Statuts requièrent l'approbation de chacun d'eux
Personne Connectée:	Signifie, en relation avec toute personne, son conjoint, son concubin et tout enfant de celle-ci si un tel enfant a moins de dix-huit ans ou tout Affilié de cette personne
Plan d'Activité:	Signifie le plan d'activité annuel du Groupe en ce qui concerne chaque Exercice Social approuvé par le Conseil et les Actionnaires conformément à l'Article 24 des Statuts
Président:	Le président du Conseil
Prix Juste:	Le prix qu'un Expert Indépendant agréé, dont la décision sera définitive et irrévocable, détermine pour être la valeur juste des actions concernées et/ou des actifs qui sont l'objet de la vente proposée (pour éviter tout doute en ce qui concerne toute vente proposée de toutes actions, calculée après déduction de toutes dettes à long terme) dans une vente entre un vendeur et un acheteur à des conditions normales (en relation avec la vente de toutes actions ne prenant pas en compte si les actions concernées prennent ou ne prennent pas le contrôle de la Société et le prix par action étant égal à la valeur totale de toutes les actions concernées divisées par le montant du nombre total d'actions émises) et, si la Société est en activité, en supposant que cela continuera ainsi
Registre:	Le Registre des Actionnaires de la Société
Sanlam:	Sanlam Netherlands Holdings B.V.
Société:	Principle Capital Holdings S.A.

1.2 Toute référence à un écrit comprendra la dactylographie, l'impression, la lithographie, la photographie et d'autres moyens de représentation ou de reproduction de mots dans une forme lisible et non transitoire.

1.3 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version en langue française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Art. 2. Statut et Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Principal Capital Holding S.A.".

Art. 3. Siège Social.

3.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut par décision du Conseil être transféré d'une adresse à une autre endéans cette commune. Sous réserve de l'Article 24, des transferts à un autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg peuvent être effectués par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires.

3.2 Le Conseil pourra décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la société à l'intérieur Grand-Duché ou dans tout autre pays.

3.3 Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1 La Société peut détenir des participations dans toutes sortes d'entreprises, au Grand-Duché de Luxembourg ou dans des sociétés étrangères, sous quelque forme que ce soit, peut les acquérir par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que la vente, l'échange et autres d'actions, d'obligations et autres titres de quelque sorte que ce soit.

4.2 La Société n'exercera aucune activité industrielle et ne maintiendra pas d'établissement ouvert au public. Cependant elle pourra participer à l'établissement, au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale, et pourra lui porter assistance par la voie de prêts, garanties ou autres. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ordinaires ou convertibles.

4.3 En général la Société peut faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

4.4 La Société pourra également acquérir et exploiter tous brevets et tous droits de propriété accessoire qui sont raisonnablement nécessaires pour l'exploitation de ces brevets, sous réserve des dispositions de loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 5. Durée. La durée de la Société est illimitée, sous réserve des dispositions de l'article 37.

Art. 6. Capital Social.

6.1 La Société est fixé à quatre cent cinquante-trois mille cent quatorze Livres Sterling et soixante-douze Pence (GBP 453.114,72), représenté par quarante cinq million trois cent onze mille quatre cent douze (45.311.472) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Pence (GBP 0,01) chacune.

6.2 La Société aura un capital social autorisé de cinq cents trente huit mille quatre vingt neuf mille Livres Sterling et quatorze Pence (GBP 538.089,14) divisés en cinquante-trois huit cent huit mille neuf cent quatorze (53.808.914) actions ordinaires d'un Pence (GBP 0,01) chacune. Un montant de vingt-cinq mille six cent vingt-trois Livres Sterling et vingt-neuf Pence (GBP 25.623,29) sera réservé, de sur le capital social autorisé de la Société, pour l'émission d'Actions conformément à l'usage des options d'achat de titres émises aux employés, cadres, non-cadres, membres du Conseil ou autres agents de la Société et de son groupe y compris de ses filiales, affiliés, et/ou sociétés parentes comme le Conseil d'Administration déterminera conformément à un arrangement quant aux options d'achat de titres, lequel sera mis en place selon les termes et les conditions déterminées par le conseil d'administration.

Art. 7. Changement dans le Capital Social.

7.1 Le Conseil d'Administration est par les présents Statuts autorisé a émettre des Actions supplémentaires (pour argent liquide et/ou apport en nature) conformément au Rapport des Administrateurs remis aux Actionnaires le 19 mai 2010 de façon à porter le total du capital social souscrit de la société à la hauteur du total du capital social autorisé en totalité ou en partie de temps en temps, comme il le jugera approprié et à sa discrétion, y compris à émettre des Actions de la Société conformément à l'usage des options d'achat de titres dont il est fait référence à l'Article 6.2, et à accepter des souscriptions pour de telles Actions avant l'expiration du cinquième anniversaire de la publication de l'acte notarié en date du 19 mai 2010 dans le Mémorial. Sous réserve de l'Article 24, la période et l'étendue de l'autorisation en question pourront être rallongée par les actionnaires en Assemblée Générale de temps en temps.

7.2 Le Conseil est également autorisé à fixer les conditions de toute souscription d'Actions conformément à l'article 7.1, y compris l'émission d'Actions ordinaires ou rachetables et à décider de temps en temps l'émission d'Actions représentant tout ou partie de cette augmentation par les moyens autorisés par la Loi, y compris par l'émission d'Actions résultant de la conversion du bénéfice net de la Société en capital et l'attribution aux actionnaires d'Actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

7.3 Sauf limitation de la part des Actionnaires en accord avec l'article 7.4, le Conseil est autorisé à émettre des Actions pendant la période dont il est fait référence à l'article 7.1 (pouvant être prolongée de temps en temps comme prévu par les présents Statuts) sans que les Actionnaires aient un droit de souscription préférentiel.

7.4 Le montant nominal maximum total d'Actions émises par le Conseil conformément à l'article 7.3 sera spécifié par les Actionnaires en Assemblée Générale, ce montant pouvant être soumis à révocation ou à variation, par une ou plusieurs

résolutions des Actionnaires en Assemblée Générale à tout moment durant la période mentionnée à l'article 7.1, mais ne pouvant dépasser à aucun moment la différence entre le capital souscrit et le capital autorisé de la Société.

7.5 Lorsque le Conseil effectuera une augmentation totale ou partielle du capital dans le cadre des résolutions précitées, il sera tenu de prendre des mesures pour modifier l'Article 6 des statuts en vue de constater l'augmentation du capital émis et le Conseil est habilité à prendre ou autoriser les mesures requises pour la mise en œuvre et la publication de cette modification en conformité avec la Loi.

7.6 Sous réserve de l'Article 24, le capital autorisé ou émis peuvent en outre être augmentés ou réduits par une résolution de l'Assemblée Générale.

7.7 Sans limiter les pouvoirs conférés par la Loi ou ses statuts, l'Assemblée Générale peut, sous réserve de l'Article 24, modifier les statuts de manière à:

(a) consolider ou subdiviser toutes les Actions de la Société ou une partie d'entre elles en des Actions d'un montant supérieur ou inférieur à celle des Actions existantes ou changer les Actions en Actions sans valeur nominale;

(b) convertir des Actions de la Société en Actions d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions.

7.8 Les Actions entièrement libérées seront, sous réserve des dispositions légales, rachetables périodiquement et à tout moment, à la discrétion du Conseil:

(a) par voie de soumission faite pro rata à tous les actionnaires contre espèces ou autrement au prix à déterminer par le Conseil; ou

(b) dans tout autre cas moyennant espèces ou avoirs ainsi que le Conseil pourra le déterminer sous réserve des dispositions légales.

7.9 Les Actions entièrement libérées peuvent, sous réserve des dispositions légales, être rachetées et détenues en trésorerie par la Société ou bien être annulées dans le cadre d'une réduction de capital.

Chapitre II.

Art. 8. Actions.

8.1 Toutes les Actions de la Société seront émises sous forme nominative.

8.2 Les Actions pourront être partiellement libérées comme prévu par la Loi.

8.3 Toutes les Actions formeront une classe et prendront rang pari passu quant au paiement des dividendes, aux droits au produit d'une liquidation et autrement.

8.4 Des certificats d'Actions seront émis aux actionnaires selon les dispositions de la Loi. La Société pourra émettre des certificats représentatifs de plusieurs actions. Dans le cas de codétenteurs, la remise d'un certificat à l'un d'entre eux équivalra à la remise à tous. Les certificats seront signés par deux administrateurs ou par un administrateur et un agent dûment autorisé par le Conseil et enregistré comme la loi le requiert. Les signatures pourront être reproduites sous forme de facsimilé sauf dans le cas où l'agent n'est pas Administrateur.

8.5 Lorsqu'une partie seulement des Actions représentées par un certificat d'Actions nominatives est transférée, l'ancien certificat sera annulé et un nouveau certificat représentant le solde des Actions sera émis sans frais en remplacement.

8.6 Le détenteur déclaré d'une Action nominative sera considéré comme le propriétaire de cette Action et société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscitées par cette Action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

8.7 La Société considérera la première personne citée parmi les codétenteurs d'Actions nominatives comme ayant été désignée par les copropriétaires pour recevoir toutes les convocations et donner en bonne et due forme un reçu pour tout dividende payable afférent à ces Actions.

8.8 La Société n'acceptera pas d'enregistrer plus de quatre codétenteurs d'actions nominatives et en outre aura le droit à tout moment de suspendre l'exercice des droits rattachés à une action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée, aux fins de la Société, comme étant le propriétaire des actions.

8.9 Le Registre de la Société pourra être clôturé pendant la durée que le Conseil jugera bon, sans excéder, en tout et pour chaque année, une durée de trente jours qui sont des Jours Ouvrables à Luxembourg.

8.10 Le Registre sera conservé au siège social de la Société et sera disponible pour inspection par les Actionnaires tous les Jours Ouvrables à Luxembourg entre 10.00 et 12.00 heures.

8.11 Lorsqu'un certificat représentatif d'Action nominative aura été détruit ou endommagé ou lacéré ou apparemment perdu ou volé, un nouveau certificat nominatif représentant les mêmes actions peut être émis au détenteur sur demande sous réserve de la délivrance de l'ancien certificat ou (s'il a été apparemment perdu ou détruit) de conformité à des conditions telles que preuve, indemnité et paiement de débours de la Société relatives à cette demande comme le Conseil le jugera bon.

Art. 9. Transfert.

9.1 Excepté pour ce qui est indiqué dans les articles 9 à 12, les Actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront cessibles libre de tous frais.

9.2 Sous réserve de l'Article 10, tout Actionnaire (l'"Offrant") souhaitant transférer toute Action détenue par lui-même (les "Actions de Vente") devra envoyer une notification de vente ("la Notification de Vente") à la Société. La Notification de Vente précisera le nombre d'Actions de Vente et le prix par Action auquel l'Offrant souhaite vendre les Actions de Vente (le "Prix de Transfert Spécifié"). Une Notification de Vente nomme les Administrateurs comme agents et fondés de pouvoir de l'Offrant pour les besoins de la vente des Actions de Vente conformément à l'Article 9.

9.3 L'Offrant peut prévoir dans la Notification de Vente que, à moins que les acheteurs se déclarent pour tout ou pas moins que le nombre spécifié des Actions de Vente, il ne sera pas tenu de transférer les Actions de Vente (une "Condition de Transfert Minimum"). Nonobstant toute autre disposition de l'Article 9, si une Notification de Vente contient une Condition de Transfert Minimum aucun transfert de tout intérêt dans toute Action de Vente n'aura lieu (incluant les dispositions de l'Article 9.5), et les destinataires de l'offre concernés ne pourront acheter aucune des Actions de Vente concernées, à moins que et jusqu'à une telle Condition de Transfert Minimum ne soit satisfaite (et à cette fin toutes Actions de Vente devant être cédées conformément à l'Article 9.4 seront regroupées).

9.4 Si une Notification de Vente est notifiée à la Société concernant les Actions:

(a) dans les cinq (5) Jours Ouvrables à partir de la date de réception par la Société de la Notification de Vente, les Administrateurs enverront une copie d'une telle Notification de Vente à chacun des Actionnaires (autre que l'Offrant) (les "Destinataires de l'Offre Initial");

(b) les Destinataires de l'Offre Initial auront cinq (5) Jours Ouvrables à partir de la date d'une telle Notification de Vente pour envoyer un avis écrit à la Société soit:

(i) en acceptant l'offre indiquée dans une telle Notification de Vente pour ce qui concerne le nombre d'Actions de Vente précisée dans une telle notification (une "Notification d'Acceptation de Transfert"); soit

(ii) en refusant l'offre indiqué dans une telle Notification de Vente;

et à défaut d'une telle notification étant ainsi notifié les Destinataires de l'Offre Initial concernés seront considérés comme ayant refusé l'offre indiqué dans une telle Notification de Vente.

(c) Si le nombre d'Actions à l'égard desquelles les Notifications d'Acceptation de Transfert sont envoyée par les Destinataires de l'Offre Initial conformément à l'Article 9.4(b)(i) est plus grand que le nombre d'Actions de Vente indiqué le dans la Notification de Vente concernée, alors le nombre d'Actions que chaque Destinataire de l'offre Initial sera habilité à acquérir conformément à la Notification d'Acceptation de Transfert concernée devra être réduit au prorata de ses Actions détenues en proportion de toutes les Actions détenues par les Destinataires de l'Offre Initial qui ont envoyé les Notifications d'Acceptation de Transfert tel que le nombre global d'Actions à acquérir conformément à de telles Notifications d'Acceptation de Transfert sera égal au nombre d'Actions de Vente précisé dans la Notification de Vente concernée. Sous réserve de ce qui précède, l'Offrant et les Destinataires de l'Offre Initial seront tenus de céder et d'acquérir les Actions de Vente à l'égard desquelles les Notifications d'Acceptation de Transfert ont été envoyées conformément à l'Article 9.4.

(d) La fin de la vente et de l'achat de toutes Actions de Vente conformément à l'Article 9.4 aura lieu aux heures et lieux que l'Offrant et des Destinataires de l'Offre Initial détermineront mais en tout cas pas plus tard que le trentième (30) jours après la date de la Notification d'Acceptation de Transfert concernée. Si en tout état de cause l'Offrant après être devenu obligé conformément à l'Article 9.4(c) fait défaut en transférant des Actions de Vente, les Administrateurs pourront recevoir le prix d'achat qui devra être payé dans un compte en banque séparé et les Administrateurs devront, dans une période raisonnable, nommer un Administrateur pour exécuter un instrument ou des instruments de transfert des Actions de Vente concernées comme fondé de pouvoir au nom et pour le compte de l'Offrant (et l'Offrant sera considéré avoir irrévocablement nommé l'Administrateur nommé pour être son agent et fondé de pouvoir pour exécuter tout transfert(s) nécessaires pour son compte et contre réception par l'Administrateur (en toute confiance de l'Offrant) du Prix de Transfert Spécifié requis) et ci-après les Administrateurs inscriront pour le compte de l'Offrant le nom de chaque Destinataire de l'Offre Initial concerné dans le Registre en tant que détenteur des Actions de Vente concernées. La réception par les Administrateurs du Prix de Transfert Spécifié requis pour de telles Actions de Vente sera une libération valable pour le Destinataire de l'Offre Initial concerné qui a payé le même prix, et après que son nom ait été inscrit dans le Registre dans l'exercice des pouvoirs susmentionnés le titre d'un tel Destinataire de l'Offre Initial de telles Actions de Vente ne sera remis en question par personne.

9.5 Sous réserve de l'Article 9.3, si l'Offrant ne peut pas conclure un contrat pour la vente de toutes les Actions de Vente à un ou plusieurs Destinataires de l'Offre Initial conformément à l'Article 9.4 alors l'Offrant aura droit dans la période de trois (3) mois à partir de la date de la Notification de Vente de vendre de telles Actions de Vente à toute personne autre que les Destinataires de l'Offre Initial, au moins au Prix du Transfert Spécifié.

9.6 Sauf accord écrit préalable de Sanlam ou autrement que conformément à l'Article 10, aucun Actionnaire de PC Management n'aura le droit de céder, transférer, échanger, grever ou autrement disposer des Actions détenues par lui-même ou de leurs intérêt à toute personne à tout moment ou au plus tard de: (i) dans le cas des Actionnaires de PC Management and de Sanlam, à la date de remboursement en entier de tous prêts fait par Sanlam à un tel Actionnaire de PC Management; et (ii) au cinquième anniversaire de la date à laquelle Sanlam deviendra pour la première fois Actionnaire.

9.7 Afin d'éviter tout doute, aucun Offrant ne devra fournir des garanties ou indemnités en relation avec la vente des Actions de Vente conformément à cet Article 9 (autre que les garanties et indemnités concernant le titre de l'Offrant des Actions de Vente).

9.8 Les Administrateurs enregistreront seulement le transfert fait conformément aux dispositions des articles 9 ou 10.

9.9 Les Administrateurs inscrivant refuser d'inscrire un transfert pour une Action partiellement libérée dans la mesure où une demande de paiement du solde sur de telles Actions a été faite, ou de l'Action sur laquelle la Société a un droit de rétention.

9.10 Une personne exécutant un instrument de transfert d'une Action est considéré rester le détenteur de l'Action jusqu'à ce que le nom du cessionnaire soit inscrit dans le Registre en relation avec cette action.

Art. 10. Transferts Autorisés.

10.1 Nonobstant les dispositions de l'Article 9, un Actionnaire peut transférer toutes ou des Actions conformément à cet Article 10, à condition qu'aucun transfert ne soit fait à moins qu'une notification écrite ait été donnée en avance à la Société.

10.2 Toute Action peut être transférée par un Actionnaire de PC Management à tout autre Actionnaire de PC Management à condition qu'une telle vente soit à conditions normales.

10.3 Toute Action peut être transférée par un Investisseur à toute filiale à 10% ou à la société holding d'une telle entité et à toute filiale à 100% de la société holding actuellement (un "Affilié Permis").

10.4 Toute Action peut être transférée par Concerto Capital Corporation Limited ("Concerto") à Chris Vincent conformément à l'option qui peut être accordée de temps à autre à Chris Vincent par Concerto en relation avec les 64.284 Actions détenues par Concerto.

10.5 Toute Action peut être transférée d'un Investisseur à l'autre suivant la vente des Actions de Non-Gestion d'un tel nombre d'Actions tel qu'il est demandé d'assurer que (i) le Groupe PC Management (pris dans son entier) et (ii) Sanlam chacun détenant le même pourcentage du nombre total d'Actions émises.

10.6 Toute Action peut être transférée par un Investisseur si un tel transfert est demandé conformément aux termes du nantissement, du gage ou autre sûreté qui peut être accordé à Sanlam par un tel Investisseur sur cette Action.

10.7 Toute Action peut être transférée par un Investisseur à un autre Investisseur si un tel tranfert est demandé conformément aux termes d'un pacte d'actionnaire conclu entre tous les Investisseurs dès que l'Investisseur devient une "Partie Défaillante" aux termes de ce contrat.

10.8 Sauf accord écrit préalable de Sanlam, aucun Actionnaire de PC Management qui est un emprunteur conformément à un contrat de prêt entre un tel Actionnaire de PC Management et Sanlam peut transférer des Actions conformément à l'Article 10 jusqu'au paiement intégral de tels prêts conclus par Sanlam à un tel Actionnaire de PC Management et toutes les sûretés accordées à Sanlam par un tel Actionnaire de PC Management au sujet du contrat de prêt concerné a été réalisé.

Art. 11. Clause de Sortie Conjointe (Tag-Along).

11.1 Au cas où toute vente proposée d'Actions (autre que le transfert autorisé des Actions conformément à l'Article 10) entraîne (dans une opération ou une série d'opérations liées) le transfert de soixante-dix (70) pour cent ou plus par nombre d'Actions émises alors détenues collectivement par le PC Management (chaque transaction étant une "Vente de Sortie Conjointe") à une ou plusieurs parties qui ne sont pas Investisseurs, de tels Actionnaires vendeurs ("le(s) Vendeur(s)") enverra à Sanlam une notification écrite des termes et conditions d'un tel transfert proposé (la "Notification de Sortie-Conjointe" et un tel destinataire étant une "Personne Sortante").

11.2 Pour écarter tout doute, toute vente proposée des Actions par un(des) Vendeur(s) qui tombe dans la cadre de cet Article 11.2 sera d'abord soumis aux dispositions de l'Article 9 à condition que toutes les Actions de Sortie Conjointe (tel que définies ci-dessous) soient incluses dans la Notification de Vente qui doit être envoyée conformément à l'Article 9.2.

11.3 La Notification de Sortie-Conjointe identifiera le nombre d'Actions proposé pour être inclus dans la Vente de Sortie-Conjointe, le nom et adresse du tiers acheteurs proposé (l'"Acheteur"), la contrepartie proposée par Action, et tous autres termes et conditions importants de la Vente de Sortie-Conjointe.

11.4 La Personne Sortante aura droit, à son choix, exerçable par une notification écrite (la "Notification de l'Exercice") donné au(x) Vendeur(s) dans les trente (30) jours après réception de la Notification de la Sortie-Conjointe (la "Période de Notification de Sortie-Conjointe"), d'inclure dans un tel transfert proposé une telle proportion de leurs Actions égale à la proportion du nombre des Actions devant être vendu à une tierce partie concernée ou à des tiers par le(s) Vendeur(s) représente le global des Actions détenues par le Vendeur(s) avant une telle vente (les "Actions de Sortie-Conjointe").

11.5 Si la Personne Sortante a remis une Notification de l'Exercice au(x) Vendeur(s), alors au minimum dix (10) jours avant la clôture proposée de la Vente de Sortie-Conjointe, le(s) Vendeur(s) enverra à une telle Personne Sortante une notification: (i) du montant des Actions de Sortie-Conjointe de la Personne Sortante devant être transférées dans une telle Vente de Sortie-Conjointe telle qu'indiquée dans la Notification de l'Exercice; et (ii) le moment et l'endroit de l'achèvement d'une telle Vente de Sortie-Conjointe. Au minimum cinq (5) jours à l'achèvement de la Vente de Sortie-Conjointe, un telle Personne Sortante enverra à l'Acheteur une notification écrite contenant les instructions de paiement devant être respectées au sujet du transfert d'Actions de Sortie-Conjointe de la Personne Sortante selon la Vente de Sortie-Conjointe. A la date d'achèvement de la Vente de Sortie-Conjointe, une telle Personne Sortante enverra, sous réserve des termes et conditions de la Vente de Sortie-Conjointe, le certificat ou les certificats (le cas échéant) repré-

sentant les Actions de Sortie-Conjointe d'une Personne Sortante devant être incluses dans une telle Vente de Sortie-Conjointe au moment et à l'endroit spécifié dans la notification donné conformément à la première phrase de cet Article 11.5. Si, à la fin d'une période de soixante (60) jours après envoi de la Notification de l'Exercice, une telle Vente de Sortie-Conjointe n'a pas été faite selon les termes et conditions substantiels tel qu'indiqué dans la Notification de Sortie-Conjointe, le(s) Vendeur(s) devront de nouveau suivre toutes les procédures telles qu'indiquées dans l'Article 11.

11.6 Si à la fin de la Période de Notification de la Sortie-Conjointe la Personne Sortante n'a pas envoyé la Notification de l'Exercice, une telle Personne Sortante sera considérée avoir renoncé à ses droits au titre de l'Article 11 pour participer à une telle Vente de Sortie-Conjointe.

11.7 Les droits et obligations du(des) Vendeur(s) et la Personne Sortante au titre de l'Article 11 sera soumis aux conditions suivantes:

(a) dès l'achèvement de la Vente de Sortie-Conjointe, chacun du (des) Vendeur(s) et la Personne Sortante participant recevra une contrepartie par Action dans les mêmes formes et du même montant, ou si une option est donnée au(x) Vendeur(s) ou à la Personne Sortante la contrepartie à recevoir dans les mêmes formes et du même montant, le(s) Vendeur(s) et la Personne Sortante participant devront donner la même option;

(b) Aucun Vendeur ni aucune Personne Sortante sera obligée de payer plus que sa portion au prorata (basé sur la contrepartie globale devant être reçu à l'égard des Actions de Sortie-Conjointe dans la Vente de Sortie-Conjointe) des coûts, frais et dépenses encourus au sujet de la Vente de Sortie-Conjointe dans la mesure où de tels coûts, frais, et dépenses sont encourus au bénéfice d'une telle Personne Sortante et le(s) Vendeur(s) ne sont payé autrement par la Société ou l'Acheteur; et

(c) l'achèvement de la Vente de Sortie-Conjointe sera soumis à toutes les approbations réglementaires nécessaires.

Art. 12. Transfert pour Cause de Décès ou d'Insolvabilité. Sous réserve de l'article 10.7, toute personne ayant droit à des Actions suite au décès ou à l'insolvabilité d'un actionnaire, en donnant la preuve en vertu de laquelle elle accepte d'agir selon cet article ou selon son titre, comme le Conseil le juge à sa discrétion suffisant, pourra être enregistré en tant qu'actionnaire de ces Actions ou pourra, sous réserve de ces articles, céder les Actions. Lorsque des codétenteurs sont les actionnaires nominatifs d'une ou de plusieurs Actions, dans le cas du décès de l'un des codétenteurs et en l'absence d'une modification adéquate dans le registre à la demande du successeur légal du copropriétaire décédé et du ou des codétenteurs subsistant, le ou les codétenteurs subsistant seront, pour les fins de la Société, le ou les propriétaires de la ou des Actions et la Société ne reconnaîtra aucune plainte concernant la succession de tout codétenteur décédé sauf lorsqu'il s'agit du dernier survivant des codétenteurs.

Art. 13. Obligations d'Enregistrement. La Société ne prélèvera pas de frais pour l'inscription d'une cession ou tout autre document ayant trait au droit de propriété d'une Action.

Art. 14. Refus de Bonne Foi de donner Effet aux Transferts. Pour remédier aux cas où la Société refuse par erreur mais de bonne foi d'accepter ou de donner suite à une cession des Actions nominatives de la Société, ou que par erreur mais de bonne foi elle refuse de donner suite à une quelconque instruction concernant le paiement de dividendes, le Conseil peut exiger des indemnités à la demande de toute personne lui enjoignant d'exercer ses pouvoirs tels que définis à cet article.

Chapitre III. Administration et Contrôle

Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires ("Assemblées Générales").

15.1 L'Assemblée Générale Annuelle se réunit en accord avec la Loi, le dernier vendredi du mois de juin à 12.00 heures.

15.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable précédent à la même heure.

15.3 Toutes les Assemblées Générales seront tenues soit au siège social de la Société, soit à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation faite par le Conseil ou le Commissaire.

15.4 Une Assemblée Générale ne se tiendra que:

a) si elle est convoquée par avis de convocation comme prévu à l'Article 15.7; ou

b) si tous les actionnaires sont présents ou représentés dans un même endroit et reconnaissent n'avoir aucune objection à l'ordre du jour soumis à leur considération lorsque l'assemblée générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

15.5 Toute action requise ou permise de la part des Actionnaires en Assemblée Générale peut être exécutée sans assemblée si une résolution consignant cette action est signée par tous les Actionnaires.

15.6 Une Assemblée Générale sera convoquée par un avis de convocation établi par:

(a) le Conseil, chaque fois qu'il juge une telle assemblée nécessaire, auquel cas l'ordre du jour de cette assemblée indiqué dans l'avis de convocation sera celui approuvé par le Conseil; ou

(b) le Conseil, après dépôt au Siège Social durant un Jour Ouvrable à Luxembourg d'une requête écrite décrivant l'ordre du jour et signée par des actionnaires produisant la preuve satisfaisante pour le Conseil qu'ils détiennent des Actions ordinaires ou sans droit de vote (ou les deux) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital émis de la Société, auquel cas l'assemblée devra être tenue dans le mois du dépôt de cette requête et l'ordre du jour de cette assemblée tel que décrit dans l'avis de convocation sera celui spécifié dans ladite requête; ou

(c) le Commissaire, chaque fois qu'il juge une telle assemblée nécessaire, auquel cas l'ordre du jour de cette assemblée tel que décrit dans l'avis de convocation sera celui approuvé par le Commissaire.

15.7 Les convocations aux assemblées générales indiqueront la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour. L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le Conseil. A moins que la loi applicable ne le permet, il ne pourra être délibéré sur aucun point non porté à l'ordre du jour, y compris la révocation et la nomination d'administrateurs ou de commissaires. L'ordre du jour d'une Assemblée Générale indiquera également, lorsqu'il conviendra, les modifications proposées aux Statuts et, le cas échéant, reproduira le texte des changements qui affecteront l'objet ou la forme de la Société.

15.8 Les Assemblées Générales seront convoquées au moins quatorze jours à l'avance en ce non compris le jour de l'envoi de la convocation et celui de l'Assemblée proprement dite. Une Assemblée convoquée dans le but de modifier les présents Statuts, ou de liquider ou dissoudre la Société, sera convoquée au moins vingt et un jours à l'avance à l'exclusion du jour de l'envoi et celui de l'Assemblée proprement dite.

15.9 Sans préjudice d'aucun autre article de ces statuts, les avis de convocation aux Assemblées Générales, seront envoyés par lettre recommandée à tous les Actionnaires à leur adresse. Une procuration, dans la forme approuvée par le Conseil, sera jointe à la convocation aux Actionnaires.

15.10 L'omission accidentelle de convoquer une Assemblée Générale par avis de convocation, ou la non-réception d'un avis de convocation à une assemblée par toute personne destinée à recevoir cet avis, n'invalidera pas la tenue des délibérations de cette Assemblée. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur considération, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

15.11 Tous les Actionnaires sont habilités à assister à toutes les Assemblées Générales et à y prendre la parole. Le Conseil prescrira les conditions à remplir par les Actionnaires pour assister et voter à une Assemblée Générale, y compris (sans limiter ce qui précède) la date de référence pour déterminer les Actionnaires habilités à recevoir un avis de convocation et à voter à une Assemblée Générale, ainsi que les conditions à remplir par les détenteurs d'actions au porteur pour assister et participer à des Assemblées Générales. Les conditions prescrites en général pourront être consultées au Siège Social, et les conditions concernant une assemblée particulière seront spécifiées dans l'avis de convocation relatif à cette assemblée.

Art. 16. Quorum de Présence aux Assemblées Générales.

16.1 Aucune affaire autre que la nomination d'un président ne pourra être soumise à toute Assemblée Générale sans que le quorum de présence des Actionnaires soit respecté au moment où l'Assemblée entame ses délibérations. Sous réserve de ce qui est prévu pour les assemblées prorogées et sous réserve de la Loi, deux personnes autorisées à voter sur l'affaire à délibérer, soit un Actionnaire ou un mandataire d'un Actionnaire ou un représentant d'une société dûment autorisé, formeront un quorum.

16.2 Aucune résolution n'ayant trait à la modification des Statuts ou à la dissolution ou à la liquidation de la Société ne sera considérée comme approuvée tant que les conditions prévues à l'article 24 ne sont pas remplies en Assemblée Générale.

16.3 Si le quorum de présence n'est pas rempli dans la demi-heure qui suit l'heure prévue pour l'assemblée, ou si durant une assemblée, le quorum de présence cesse d'être respecté, l'assemblée sera prorogée et reportée au même jour du mois suivant à la même heure et au même lieu, ou à l'heure et le lieu que les Administrateurs détermineront. L'assemblée prorogée sera convoquée par application de l'Article 15.9. Si à l'assemblée prorogée le quorum de présence n'est pas rempli dans la demi-heure de l'heure fixée pour l'assemblée, l'assemblée délibère et pourra adopter les résolutions proposées, sans qu'aucune condition de quorum soit nécessaire.

Art. 17. Procédure lors des Assemblées Générales.

17.1 Le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, le vice-président (s'il y en existe un), ou en son absence, un autre Administrateur nommé par les Administrateurs, présidera en qualité de président à toute Assemblée Générale de la Société. Si à une Assemblée Générale, aucune de ces personnes n'est présente ou disposée à agir quinze minutes après l'heure fixée pour la tenue de l'Assemblée, les Administrateurs présents éliront l'un d'entre eux en qualité de président de l'assemblée et s'il n'y a qu'un seul Administrateur présent et disposé à agir, il sera président.

17.2 Si lors d'une Assemblée, aucun Administrateur n'est disposé à agir en qualité de président ou si aucun Administrateur n'est présent dans les quinze minutes de l'heure fixée pour la tenue de l'Assemblée, les Actionnaires choisiront l'un d'entre eux pour être président de l'Assemblée.

17.3 Un Administrateur sera en droit d'assister et de prendre la parole à toute Assemblée Générale nonobstant le fait qu'il n'a pas la qualité d'Actionnaire. Les Commissaires aux Comptes seront en droit d'assister à toute Assemblée Générale et d'être entendus sur tout point de l'ordre du jour de l'Assemblée les concernant en leur qualité de Commissaire.

17.4 A tout moment avant la clôture d'une Assemblée Générale, les Administrateurs pourront proroger l'Assemblée pour une durée pouvant aller jusqu'à quatre semaines maximum, et ils devront le faire sur demande des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital émis restant. Une prorogation entraînera l'annulation de toutes décisions prises. Lors de toute Assemblée Générale reconvoquée, les Administrateurs sont en droit de refuser toute seconde demande de prorogation dans le cadre du présent Article.

17.5 Aucune autre délibération ne pourra avoir lieu à l'assemblée prorogée que celle qui aurait pu valablement être effectuée à l'assemblée si prorogation n'avait pas eu lieu. Lorsqu'une assemblée est prorogée, m'heure et le lieu de l'assemblée ajournée seront fixés par le Conseil, et avis en sera donné à tous les Actionnaires destinés recevoir avis de cette assemblée et contenant l'heure et le lieu de l'assemblée ajournée en application de l'Article 15.7.

17.6 Tout Actionnaire présent ou représenté par procuration aura droit de vote pour chaque Action dont il est détenteur ou qu'il représente.

17.7 Les votes peuvent être donnés soit personnellement soit par procuration.

17.8 A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans ces statuts, les décisions des Actionnaires en Assemblée Générale sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la Loi. En particulier, la Société ne fera rien qui tombe dans la liste des Questions nécessitant un Consentement Préalable (tel que défini à l'Article 24), ou ne fera rien qui est analogue ou a un effet substantiellement similaire aux Questions nécessitant un Consentement Préalable, à moins que de telles questions soient approuvées conformément à l'article 24.

17.9 Un actionnaire aliéné mentalement ou à propos duquel une décision de justice a été prise par toute juridiction compétente (que ce soit au Luxembourg ou ailleurs) pour des sujets ayant trait à l'aliénation mentale, peut voter, par l'intermédiaire de son conseil de famille, administrateur judiciaire, tuteur ou autre personne désignée par cette juridiction et, ces conseils de famille, administrateur judiciaire, tuteur ou autres personnes peuvent voter par procuration. Une preuve satisfaisante dans le chef du Conseil quant aux pouvoirs de la personne prétendant à l'exercice du droit de vote devra être déposée au siège social ou en tout autre lieu, tel que spécifié conformément aux présents Statuts pour le dépôt des procurations, pas moins de quarante-huit heures avant l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée ou de l'assemblée ajournée à laquelle le droit de vote sera exercé et, à défaut, le droit de vote ne pourra pas être exercé.

17.10 Aucun Actionnaire n'aura droit de vote aux Assemblées Générales soit personnellement, soit par mandataire, en rapport avec toute Action détenue par lui, tant que toutes les sommes payables présentement par lui à propos des appels de libération de cette Action ont été acquittées.

17.11 Aucune objection ayant trait à la qualité de tous votants ne pourra être soulevée sauf lors de l'assemblée ou de l'assemblée ajournée à laquelle le vote auquel il est objecté est émis, et tout vote non invalidé à cette assemblée sera valable. Toute objection faite en temps utile devra être référée au Président de l'assemblée, dont la décision sera sans appel.

17.12 Les procurations devront être rédigées par écrit sous toutes formes usuelles ou toutes autres formes que le Conseil pourra approuver et devront être rédigées par ou pour le compte du mandant. Une personne morale peut rédiger une procuration sous la signature d'un représentant dûment autorisé. La signature d'un tel document ne doit pas être authentifiée. Un mandataire ne doit pas être un Actionnaire. Un mandataire peut représenter plus d'un Actionnaire.

17.13 Les procurations nommant un mandataire ainsi que tout pouvoir en vertu duquel elle est rédigée ou une copie notariée ou d'une autre manière approuvée par les Administrateurs, sera déposée à tel lieu ou à un des lieux (s'il en existe plusieurs) tel que spécifié à cet effet dans une note contenue dans l'avis convoquant l'assemblée (ou, si aucun lieu n'est spécifié, au siège social) pas moins de quarante-huit heures avant l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée ou de l'assemblée ajournée à l'occasion duquel elle sera utilisée, ou à défaut, elle ne sera pas considérée comme valable étant entendu que:

(a) dans le cas d'une assemblée qui a été ajournée à une date située à moins de sept jours après la date de l'assemblée qui a été ajournée, il suffit que la procuration ainsi que tout pouvoir ainsi que l'authentification s'y rapportant comme décrit plus haut, soit déposée au siège au début de l'assemblée ajournée; et

(b) une procuration relative à plus d'une assemblée (y compris tout ajournement de celle-ci) qui a déjà été une fois délivrée aux fins d'être utilisée pour toute assemblée, ne devra pas être encore délivrée aux fins des assemblées ultérieures auxquelles elle se rapporte.

17.14 Le dépôt d'une procuration pour une assemblée ne saurait empêcher un Actionnaire d'assister ou de voter à une assemblée ou à tout ajournement de celle-ci. Une procuration nommant un mandataire sera, sauf si le contraire y est expressément spécifié, valable pour tout ajournement de l'assemblée à laquelle elle se rapporte.

17.15 Un vote émis par un mandataire ou par un représentant dûment autorisé d'une personne morale sera valable nonobstant la résiliation antérieure du pouvoir en vertu duquel la personne vote, sauf si un avis de résiliation a été reçu par la Société à son siège social, ou à tel autre lieu ou la procuration a été dûment déposée, et ce avant le début de l'assemblée ou de l'assemblée ajournée à laquelle le vote a été émis.

17.16 Si un Actionnaire a un intérêt sur une question qui exige l'approbation d'un Actionnaire ou si une telle question est soumise à la discussion de l'assemblée des Actionnaires ou si une telle question est soumise à une résolution circulaire des Actionnaires alors cet Actionnaire sera obligé de déclarer cet Intérêt en donnant une notification écrite en rapport à cette question à la Société et aux autres Actionnaires mais aura droit de vote (et sera compris dans le quorum de l'assemblée).

Art. 18. Pouvoirs des Assemblées Générales. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée à la majorité requise par la loi engageront tous les Actionnaires. L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Chapitre IV. Conseil d'Administration, Secrétaire et Commissaire

Art. 19. Administrateurs.

19.1 La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et six membres au plus, qui ne doivent pas être Actionnaires. L'Assemblée Générale déterminera le nombre maximal des Administrateurs.

19.2 Aussi longtemps que PC Management (et/ou leurs Cessionnaires Autorisés) détiendront collectivement plus de 25 pour cent du nombre total des Actions émises, il a le droit de proposer à l'Assemblée Générale une liste de candidats pour l'élection de trois Administrateurs maximum (les "Administrateurs Management"). Tout Administrateur Management peut être révoqué ad nutum à tout moment avec ou sans motif par décision de l'Assemblée Générale. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur Management, le poste restera vacant jusqu'à ce que PC Management propose une liste de candidats pour remplacer ce poste devenu vacant.

Au cas où PC Management (et/ou leurs Cessionnaires Autorisés) cessent de détenir le pourcentage requis des Actions le Conseil convoquera une Assemblée Générale pour révoquer les Administrateurs Management, à moins que le Conseil soit satisfait que les Actions détenues par PC Management dans la Société augmenteront jusqu'au pourcentage requis dans les quatre-vingt dix (90) jours du seuil ci-dessous.

Le Conseil aura le droit de proposer la révocation d'un Administrateur nommé au titre de cet Article 19.2 à une Assemblée Générale si une notification de proposition de révocation n'est pas reçu par la Société dans les 7 jours de la demande.

19.3 Aussi longtemps que Sanlam (et/ou leurs Cessionnaires Autorisés) détiendront collectivement plus de 25 pour cent du nombre total des Actions émises, il a le droit de proposer à l'Assemblée Générale une liste de candidats pour l'élection de trois Administrateurs maximum (les "Administrateurs Sanlam").

Tout Administrateur Sanlam peut être révoqué ad nutum à tout moment avec ou sans motif par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur Sanlam, le poste restera vacant jusqu'à ce que Sanlam propose à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société une liste de candidats pour remplacer ce poste devenu vacant.

Au cas où Sanlam (et/ou leurs Cessionnaires Autorisés) cessent de détenir le pourcentage requis des Actions le Conseil convoquera une Assemblée Générale pour révoquer les Administrateurs Sanlam, à moins que le Conseil soit satisfait que les Actions détenues par Sanlam dans la Société augmenteront jusqu'au pourcentage requis dans les quatre-vingt dix (90) jours du seuil ci-dessous.

Le Conseil aura le droit de proposer la révocation d'un Administrateur nommé au titre de cet article 19.3 à une Assemblée Générale si une notification de proposition de révocation n'est pas reçue par la Société dans les 7 jours de la demande.

19.4 Les propositions pour les Administrateurs restants (les "Administrateurs Indépendants") peuvent être faites par tout Actionnaire, de tel(s) Administrateur(s) étant nommés conformément à l'article 24 et par l'Assemblée Générale des Actionnaires et révoqués ad nutum à tout moment avec ou sans motif par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

19.5 Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut dépasser trois ans, mais ils sont rééligibles. Les Administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale.

19.6 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur par suite autre qu'à l'occasion d'une Assemblée Générale, les membres restants du Conseil peuvent se réunir et élire provisoirement un Administrateur pour pallier cette vacance jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

19.7 Aussi longtemps que Sanlam et PC Management ont le droit de proposer un administrateur conformément aux articles 19.2 et 19.3 respectivement, chacun d'eux peut, aussi longtemps qu'ils n'ont pas proposé une liste d'Administrateurs, nommer, révoquer et remplacer un (1) observateur pour assister à toutes les assemblées du Conseil. De tels observateurs auront le droit de recevoir (au même moment que les Administrateurs) toutes les notifications, procès-verbaux et autres documents transmis aux Administrateurs, dans chaque cas soumis aux restrictions réglementaires et de la loi applicable, mais n'auront pas de droit de vote sur les questions traitées par le Conseil.

Art. 20. Présidence et Vice Présidence du Conseil. Le Conseil désignera parmi ses membres un Président de la Société. Il peut élire un ou plusieurs Vice-Présidents. En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion sera conférée au Vice-Président ou à défaut à un Administrateur présent, élu par ses pairs présents à la réunion.

Art. 21. Réunions du Conseil.

21.1 Le Conseil se réunit sur convocation du Président de la Société, du Vice-Président ou de deux Administrateurs. Le Conseil rencontrera si nécessaire pour s'acquitter de ses devoirs mais dans tous les cas au moins une fois par trimestre, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par le Conseil.

21.2 A moins qu'il n'en soit décidé autrement par les Administrateurs, au moins dans les cinq (5) Jours Ouvrables une notification de chaque réunion du Conseil sera envoyée à chaque Administrateur. La notification s'accompagnera de l'ordre du jour de toutes les affaires devant être traitées à la réunion. Toute question n'étant pas à l'ordre du jour peut être rajoutée à la réunion sur accord de tous les Administrateurs à moins qu'il n'en soit décidé autrement par les Administrateurs, les réunions du Conseil se tiendront au Luxembourg.

21.3 Une fois la réunion tenue, chaque Administrateur, présent ou non à la réunion, et chaque Actionnaire, recevra l'ordre du jour et le procès-verbal de la réunion du Conseil au plus tard dix (10) Jours Ouvrables après que la réunion du Conseil se soit tenue.

21.4 Une fois que la résolution ait été signée conformément à l'article 25.3, la Société enverra à chaque Actionnaire une copie de la résolution au plus tard dix (10) Jours Ouvrables après que la résolution ait été signée.

21.5 Une réunion des Administrateurs peut se tenir par conférence entre Administrateurs, dont certains ou tous se trouvent à différents endroits à condition que chaque Administrateur qui participe puisse:

- (a) entendre chaque autre Administrateur participant à la réunion; et
- (b) s'il le souhaite, s'adresser à tous les autres Administrateurs participants simultanément,

si en personne, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication ou par une combinaison de ces méthodes.

21.6 Un Administrateur peut prendre part à une réunion en étant présent en personne ou par tout équipement de communication tel qu'indiqué à l'article 21.5 ou en étant représenté par un autre Administrateur à qui une procuration a été donnée. Un Administrateur prenant part à une délibération de cette manière sera censé être présent à la réunion. Le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre des décisions seulement si au moins une majorité de ses membres sont présents ou représentés, à condition que dans le cas de(s) Administrateur(s) Gérant(s) et/ou de(s) Administrateur(s) de Sanlam soient nommés, un de chaque de(s) Administrateur(s) Gérant(s) et/ou de(s) Administrateur(s) de Sanlam respectivement présent ou représentés.

21.7 Si un quorum n'est pas présent dans la demi heure qui suit l'heure prévue pour la réunion ou cesse d'être présent, le(s) Administrateur(s) présent(s) ajourneront la réunion à une date et un endroit spécifié pas avant trois (3) Jours Ouvrables après que la date originelle et les demandes du même quorum devront s'appliquer à toute réunion ajournée. Si un quorum n'est pas présent dans la demi-heure qui suit l'heure prévue pour la réunion ajournée ou cesse d'être présent, le(s) Administrateur(s) présent(s) ajourneront la réunion à une date et un endroit spécifié pas avant trois (3) Jours Ouvrables après que la date de la première réunion ajournée et le quorum de la seconde réunion ajournée sera de deux (2) Administrateurs présents ou représentés devront s'appliquer à toute réunion ajournée sans tenir compte si les Administrateurs Management ou les Administrateurs Sanlam ont été nommés. Une notification de la réunion ajournée sera envoyée par le secrétaire de la Société ou, si aucun secrétaire n'a été nommé par le Président de la Société, un Vice-Président ou deux Administrateurs.

21.9 Une procuration peut être donnée par écrit, y compris par télégramme, télécopieur, télex, email ou tout autre moyen de communication généralement accepté dans les affaires.

21.10 En cas d'urgence, les Administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopieur ou email.

21.11 En cas d'égalité des votes, le Président n'aura pas de voix prépondérante en plus de la voix ou les voix auquel il a droit en tant qu'Administrateur.

Art. 22. Pouvoirs du Conseil.

22.1 Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

22.2 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou par les présents Statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

Art. 23. Décisions du Conseil. Sous réserve des dispositions de l'article 24, le Conseil votera à la majorité des voix.

Art. 24. Questions nécessitant un Consentement Préalable.

24.1 La Société ne fera rien qui tombe dans le cadre des Questions nécessitant un Consentement Préalable, ou ne fera rien qui soit analogue ou qui a un effet substantiel similaire aux Questions nécessitant un Consentement Préalable, à moins qu'elle ait obtenu l'approbation écrite préalable des Détenteurs Majoritaires.

24.2 Les Questions nécessitant un Consentement Préalable sont les suivantes:

(1) Capital social

- L'émission ou l'octroi des Actions autrement qu'au titre d'un arrangement quant aux options d'achat de titres mentionné à l'Article 6.2.

- L'attribution de toutes options ou droits à des Actions complémentaires autrement qu'au titre d'un arrangement quant aux options d'achat de titres mentionné à l'Article 6.2.

- L'attribution de toutes options ou droits à des Actions complémentaires à Brian Myerson, Jonathan Sieff, Brian Padgett ou Andrew James Peggie.

- Tout changement dans la politique de dividende de la Société tel qu'indiqué à l'Article 35.

- Tout changement dans le capital social autorisé de la Société.

- Toute modification des Statuts ou d'un arrangement quant aux options d'achat de titres mentionné à l'Article 6.2.

- Toute cotation ou cotation éventuelle de la Société sur toute bourse d'investissement.

- L'acquisition des Actions de la Société par la Société ou ses filiales.

(2) Financement et restructuration de dette.

- L'émission de dettes.
- L'émission de dette convertible à long terme.
- L'octroi de crédit en dehors des affaires couvrantes de la Société.
- L'engagement de dette (emprunt ou levée de fonds) excédant un montant total de £300.000.
- Tout compromis ou arrangement avec les créanciers ou avec les actionnaires.

(3) Actifs

- Les dépenses d'investissement qui ne sont pas indiquées dans le Plan d'Activité et excédant £75.000 pour chaque point ou £150.000 au cours d'un Exercice Social.

- La conclusion de contrats de bail excédant un engagement de £150.000 au cours d'un Exercice Social.
- La vente d'un actif qui n'est pas indiqué dans le Plan d'Activité et excédant £100.000 en valeur.

(4) Les opérations et activités de la Société

- L'adoption et la modification subséquente du document exposant ces questions concernant les affaires journalières de la Société que le Conseil déléguera à PC Management.

- Le paiement des frais de gestion à Sanlam ou à toute société du Groupe Sanlam.
- L'adoption du Plan d'Activité et du Budget Annuel.
- L'approbation de tout changement substantiel au Plan d'Activité ou au Budget Annuel (incluant un changement des niveaux de financement pour une joint-venture, une association ou d'autres arrangements similaires dont la Société du Groupe est partie).
- L'approbation de tous les changements substantiels de la politique comptable du Groupe.
- L'approbation des changements stratégiques dans l'activité de la Société.
- Tout changement du nom de la Société.
- L'approbation de la stratégie à long terme du Groupe, ou de toute dérogation substantielle d'une telle stratégie à long terme.
- La réalisation de toute créance, de tout désengagement de responsabilité, abandon, élection ou consentement de nature substantielle pour des besoins de fiscalité.

- L'approbation des comptes de la Société.

(5) Les procédures juridiques

- Le commencement de toute procédure juridique ou arbitrale (autre que les dettes ordinaires ou une créance d'une valeur de moins de £50.000) ou participant volontairement à toutes investigations réglementaires ou engageant des coûts à l'égard de telles investigations autre que ces investigations existantes à la date de l'adoption de ces Statuts.

(6) Les opérations des parties liées

- La conclusion ou le changement de toute transaction, contrat ou arrangement entre (a) la Société ou une de ses filiales et (b) son ou ses administrateurs ou actionnaires (autre qu'un autre membre du Groupe) ou toute Personne Connectée à ces administrateurs ou actionnaires.

(7) Administrateurs, administration et réviseurs d'entreprises

- La nomination et la révocation de président-directeur général de la Société.
- La nomination et la révocation du directeur financier de la Société.
- La nomination et la révocation du Président de la Société.
- La conclusion de tout contrat de service avec un employé ou un administrateur de la Société du Groupe qui exige une notification de plus d'un an pour être effectif sans paiement d'une indemnité.
- La démission de tout employé sénior de la Société du Groupe (signifiant tout employé dont le salaire brut (excluant tout avantage) est supérieur à £112.250) sauf dans les circonstances où la Société ou le membre concerné du Groupe a droit de renvoyer sommairement cet employé.
- Le paiement de toute rémunération ou dépenses de toute personne autre que la propre rémunération du travail effectué ou des services fournis ou du remboursement en bonne et due forme des dépenses engagées conformément à l'activité du Groupe, et autre que celles indiquées à l'article 30.
- L'octroi de tout cadeau ou donation politique ou caritative supérieur à £1.000.
- La modification de bonus discrétionnaire pour Brian Myerson, Jonathan Sieff, Brian Padgett and Andrew James Peggie adoptés par le Conseil ou l'adoption d'un nouveau bonus pour les Administrateurs ou autres cadres séniors du Groupe.
- L'augmentation de la rémunération de Brian Myerson, Jonathan Sieff, Brian Padgett ou Andrew James Peggie.
- La nomination de tout Administrateur Indépendant (tel que défini à l'article 19.4).
- La nomination des Commissaires aux Comptes et tout remplaçant tel qu'indiqué à l'article 29.3.

(8) Autres questions et opérations

- L'engagement de nouvelles activités en dehors des affaires courantes de la Société, sauf si envisagé par le Plan d'Activité.
- La conclusion de tous contrats ou transactions substantiels par la Société du Groupe qui sont inhabituels ou en dehors des affaires courantes.
- La vente ou la cession de tout ou partie substantielle de l'activité du Groupe.
- L'acquisition par la Société de tout ou partie de l'activité d'une société, ou des actions d'une société, ou de l'investissement dans une autre société, autre que la constitution de sociétés nouvellement formées dans les affaires courantes.
- La conclusion ou la résiliation de toute association substantielle, jointventure ou contrats d'intérêt commun aux bénéficiaires en dehors des affaires courantes du Groupe.
- La suspension, la cessation ou l'abandon en entier ou en partie par la Société de toute activité substantielle.
- Cessation des affaires de la Société.
- La liquidation d'une filiale (autre que des sociétés standards) de la Société.
- La liquidation volontaire, la dissolution ou la demande de liquidation judiciaire de la Société.
- La conclusion, la modification ou la résiliation de tout contrat substantiel.
- L'utilisation de toute publicité substantielle (ou autrement en relation avec l'activité ou le commerce du Groupe) du nom de Sanlam ou le nom de toute société dans le Groupe Sanlam sauf celle indiquée dans les directives usuelles de publicité fournies par la Société.
- L'émission de garanties ou sûretés concernant le montant excédant £150.000 sauf à l'égard de tous les engagements de bail par la Société du Groupe.
- La création d'une hypothèque, une servitude ou d'autres sûretés sur tout ou partie substantielle des actifs, de la propriété ou de l'engagement de toute Société du Groupe.

Art. 25. Décisions du Conseil.

25.1 Sans préjudice des présents Statuts, le Conseil réglementera son mode de fonctionnement comme il le juge nécessaire.

25.2 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de l'assemblée.

25.3 Des résolutions écrites en un ou plusieurs exemplaires signés par tous les membres de Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement.

25.4 Les copies ou extraits des procès-verbaux seront signés par un administrateur ou toute personne désignée à ces fins par le Conseil.

Art. 26. Délégation des Pouvoirs du Conseil et Signatures Obligatoires.

26.1 Le Conseil peut déléguer d'une façon générale ou de temps en temps tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière soit à un comité exécutif ou autre comité ou comités comprenant ou non des administrateurs ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être des Actionnaires et il peut donner pouvoir à ces comités, Administrateurs, directeurs ou autres agents pour sous déléguer. Le Conseil déterminera les pouvoirs et la rémunération spéciale de cette délégation de pouvoir, sous réserve de l'article 24.

26.2 S'il y a délégation de pouvoir en faveur d'un seul Administrateur en ce qui concerne la gestion journalière, l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale est requise.

26.3 Le Conseil peut également conférer à un ou plusieurs mandataires ou agents de son choix, tous pouvoirs spéciaux.

26.4 La Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature d'un ou par la seule signature de toute personne désignée avec des pouvoirs spéciaux en accord avec cet article concernant l'exercice de ces pouvoirs spéciaux.

Art. 27. Intérêts des Administrateurs.

27.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou agents de la Société ont des intérêts dans ou sont administrateurs, associés, agents ou employés de cette autre société, firme ou autre entité.

27.2 Tout administrateur ou agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contractera ou autrement engagera des affaires ne pourra pas à cause de cette affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrats ou autre affaire.

27.3 Au cas où un Administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet Administrateur ou agent devra avertir le Conseil de cet Intérêt et ne pourra pas délibérer ou faire partie d'un quorum ou vote à propos de cette transaction; cette transaction et cet Intérêt d'administrateur ou d'agent seront portés devant la prochaine Assemblée Générale.

Art. 28. Indemnités et Responsabilités.

28.1 Sous réserve des dispositions de l'article 28.3 chaque Administrateur, et autre agent, employé ou représentant de la Société sera indemnisé par la Société et il sera du devoir du Conseil de payer avec les fonds de la Société, tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un Administrateur, agent, employé ou représentant pourra encourir ou

dont il peut devenir passible en raison d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'Administrateur, agent, employé ou représentant, en relation avec toute action ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 28.3 (a) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, l'Administrateur, l'agent, l'employé juridique ou représentant n'aurait pas été passible en relation avec une matière énumérée à l'article 28.3 (a) dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la Société il a été Administrateur, ou agent d'une société, de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou de n'importe quelle manière pour la décharge de ses devoirs y compris les dépenses de voyage.

28.2 Sous réserve des dispositions de l'article 28.3 aucun Administrateur, agent, employé ou représentant de la Société ne sera passible pour les actes, reçus, négligences ou défauts d'un autre Administrateur, agent, employé ou représentant ou pour s'être joint à un reçu ou autre acte conforme ou pour une perte ou dépense occasionnée à la Société par l'insuffisance ou le défaut de titre d'un bien acquis sur l'ordre du Conseil, pour la Société ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis, ou d'une perte ou d'un dommage résultant de la faillite de l'insolvabilité ou d'un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés, ou pour une perte ou un dommage occasionné par une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

28.3 (a) Un Administrateur sera considéré responsable et ne sera pas indemnisé par la Société pour des pertes ou dommages

(i) à la Société s'il est finalement jugé que les pertes ou dommages à la Société sont le fait de négligences graves ou mauvaise action ou omission consciente; ou

(ii) dans la limite prévue par la Loi mais pas plus, à la Société ou à des tierces personnes s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la Loi ou de ces Statuts à moins que l'Administrateur n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'Administrateur communique le manquement à la prochaine Assemblée Générale.

(b) Si une partie de l'article 28.1 ou 28.2 devait être invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteraient néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

28.4 La Société remboursera chaque Administrateur pour tout voyage, hôtel, ou autres dépenses raisonnablement encourues par les Administrateurs pour assister aux réunions du Conseil ou autrement en travaillant pour la Société mais n'excédant pas £20.000 par Administrateur par an.

Art. 29. Commissaire aux Comptes.

29.1 La surveillance de la Société et la révision de ses comptes est confiée à un Commissaire (si nommé) qui peut être le réviseur de la société mais qui ne sera pas autrement associé à la Société.

29.2 Sous réserve de l'Article 24, le Commissaire sera élu par l'Assemblée Générale pour une durée expirant à la date de l'Assemblée Générale suivante et jusqu'au moment où son successeur est élu. Le Commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou à l'élection de son successeur.

29.3 Le Commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale avec ou sans motif.

29.4 Sous réserve de l'article 24, Si les conditions légales sont remplies, ou si les actionnaires le décident, le Commissaire sera remplacé par un "réviseur d'entreprises" à désigner par l'Assemblée Générale parmi les membres de "l'Institut des Réviseurs d'Entreprises".

Art. 30. Rémunération des Administrateurs et Commissaire. Les Actionnaires réunis en Assemblée Générale peuvent allouer aux Administrateurs et Commissaire des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à comptabiliser en frais généraux.

Art. 31. Secrétaire de la Société. L'Assemblée Générale peut choisir un secrétaire (ci-après le «Secrétaire»), qui ne doit pas nécessairement être un Administrateur ou Actionnaire, qui sera responsable de la tenue du procès-verbal des réunions du Conseil d'Administration et des Actionnaires ou fournira les services tels que déterminés par le Conseil ou tels que prévus par les présents Statuts.

Chapitre V. Exercice Social, Situation Financière, Adoption des États Financiers, Attribution des Bénéfices et Dividendes

Art. 32. Exercice Social. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 33. États Financiers.

33.1 Chaque année, le Conseil d'Administration dresse le bilan et le compte de profits et pertes.

33.2 Le bilan et compte de profits et pertes seront établis conformément aux règles comptables généralement admises et requises par la loi applicable.

Art. 34. Adoption des États Financiers.

34.1 Sous réserve de l'article 24, chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil présentera à l'assemblée pour adoption les États Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les États Financiers.

34.2 Après adoption des états financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner aux Administrateurs, aux responsables et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par les Administrateurs, les responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fausse ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 35. Affectation des Résultats.

35.1 Les revenus révisés non consolidés en rapport avec un exercice social, déduction faite des frais généraux et de fonctionnement, des charges et amortissements, constitueront le bénéfice net de la Société pour cette période.

35.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés et affectés à un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de ce fonds de réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital émis.

L'appropriation du solde des bénéfices, après provisions pour taxes, si applicable, a été faite, sera déterminée par l'Assemblée Générale annuelle, sur proposition du Conseil. A cette fin, le Conseil identifiera les montants (les "montants retenus") qu'ils considèrent (en tenant compte de toutes les autres sources de financement disponibles de la Société) devoir conserver afin de:

- (a) respecter des engagements et des éventualités;
- (b) développer l'activité de la Société conformément au Budget Annuel et au Plan d'Activité;
- (c) satisfaire à la réglementation des fonds propres ou des exigences en fonds de roulement; et
- (d) satisfaire à toute exigence de la Loi; et tous le surplus (le cas échéant) restant après déduction des montants retenus des profits distribuables sera payé aux Actionnaires par voie de dividendes sur les Actions au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent.

35.3 L'affectation indiquée ci-dessus peut comprendre la distribution de dividendes, la création et le maintien de fonds de réserve et de provisions et la détermination du solde à reporter.

35.4 Tout dividende fixé sera distribué au prorata du nombre d'Actions détenues par les Actionnaires et sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil à payer les dividendes en toute devise et à sa seule discrétion fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectifs.

35.5 Aucun dividende ne peut être déclaré par l'Assemblée Générale si la Société n'est pas à même de remplir les critères de liquidité fixés par Loi.

Art. 36. Dividendes Intérimaires.

36.1 Le versement de dividendes est réalisé sous réserve des dispositions de la Loi applicable au moment où le paiement est effectué et à condition que les Administrateurs se conforment aux dispositions de l'Article 35.2 mutatis mutandis.

Chapitre VI. Dispositions Générales

Art. 37. Dissolution. Sous réserve de l'Article 24, l'Assemblée Générale peut à tout moment décider de dissoudre la Société. L'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs afin de traiter tous les actifs de la Société and de mettre fin aux engagements de la Société. Du bénéfice net survenant de la liquidation et du règlement des engagements une somme demandée pour le remboursement du montant versé et non remboursé des Actions sera déduite. Le surplus sera alloué équitablement entre toutes les Actions.

Chapitre VII.

Art. 38. Loi Applicable. Excepté s'il en est mentionné autrement dans les présents statuts, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 29 juillet 1929 sur les sociétés holding, telles que modifiées, trouveront leur application.

L'assemblée a décidé de mandater tout administrateur de la Société en fonction à la date des présents, avec entier pouvoir de substitution, de constater et acter devant un notaire de son choix au Luxembourg la réalisation de la Condition.

Pour: 13,381,219 Contre: 0 Abstentions: 0

Conformément à ce qui précède un total de 100% des voix exprimées des actions ordinaires émises présentes ou représentées à l'assemblée a voté pour, de sorte que la résolution a été valablement adoptée.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver, confirmer et ratifier, conformément à la Règle 41 des Règles de l'AIM, l'annulation de l'admission des actions ordinaires de la Société sur le marché AIM de la ("l'Annulation") et autoriser tout administrateur de la Société à faire tout ce qui est nécessaire pour donner effet à l'Annulation.

Pour: 13,381,219 Contre: 0 Abstentions: 0

Conformément à ce qui précède un total de 100% des voix exprimées a voté pour, de sorte que la résolution a été valablement adoptée.

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société en relation avec le présent acte sont estimés à deux mille neuf cents euros (EUR 2.900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le bureau a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: D.J. Cooley, J. Sieff, S. Gonry et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mai 2010. Relation: LAC/2010/22752. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Référence de publication: 2010064946/2017.

(100080697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

International Real Estate Corporation Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 28.304.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010078674/10.

(100071497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

V.K. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.247.

Les Comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/06/2010.

Pour V.K. S.A.H.

J. REUTER

Référence de publication: 2010064246/12.

(100078824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

V.K. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.247.

Les Comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/06/2010.

Pour V.K. S.A.H.

J. REUTER

Référence de publication: 2010064247/12.

(100078826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

V.K. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.247.

Les Comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/06/2010.

Pour V.K. S.A.H.

J. REUTER

Référence de publication: 2010064248/12.

(100078828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Ricoh Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.557.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 mars 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 avril 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010075667/13.

(100071790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

CETREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 23.562.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010075677/12.

(100071685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Glass Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 61.539.

Au Conseil d'Administration et aux actionnaires de la société GLASS INVEST S.A.

RCS B 61 539

Je tiens par la présente à vous faire part de ma décision de dénoncer avec effet à la date de la présente le contrat de domiciliation conclu.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Maître Joë LEMMER.

Référence de publication: 2010076662/11.

(100070231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

SC Valda, Société Civile.

R.C.S. Luxembourg E 3.189.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer procéder à la dénonciation avec effet immédiat au jour de la présente du siège de votre société SC VALDA jusqu'à ce jour établie en mon étude, soit au 41, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, R.C.S. E 3.189

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Luxembourg, le 12 mai 2010.

Me Alain LORANG.

Référence de publication: 2010078609/11.

(100071048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

responsAbility SICAV (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.154.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Fernand Schaus / Jacqueline Siebenaller

Référence de publication: 2010078610/11.

(100070836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

WinFund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.063.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Fernand Schaus / Jacqueline Siebenaller

Référence de publication: 2010078611/11.

(100070824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Mikalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 135.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010078661/10.

(100070796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Castelerand Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.651.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010078671/10.

(100071530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

E.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 99.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour E.C. s.a.
Fidalux
Agent domiciliataire
C. BLONDEAU
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010078658/14.

(100070809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Gemvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 94.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEMVEST S.A.
C. BLONDEAU / B. DENIS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010078659/12.

(100070807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Eurofranchise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eurofranchise S.A.
FIDALUX S.A.
Agent domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2010078660/13.

(100070803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Nielsen Structure Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.535.

Rectificatif du dépôt du 31/12/2009 (No L090202655)

Les comptes annuels au 30.06.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010078676/14.

(100070817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Nielsen Structure Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.535.

—
Rectificatif du dépôt du 28/01/2010 (No L100014197)

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010078677/14.

(100070818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Riviera Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 92.357.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010078678/10.

(100070840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Reavest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.877.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010078679/10.

(100070839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Hotel & Co II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 96.676.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010078680/10.

(100070838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Aeroluxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 106.958.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010078681/10.

(100070837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

WP II Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2010078664/13.

(100070792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Dockland Development S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2010078667/14.

(100070789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Kortstrukt Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KORTSTRUKT HOLDING S.A.
I. HAJJAR / Ch. FRANCOIS
Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010078668/12.

(100070788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

Dorint Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 49.334.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Dorint Holding S.A.
Patrick van Denzen
Administrateur

Référence de publication: 2010078669/14.

(100070787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

**Vincent Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. T.I.R., S.à.r.l.).**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 2, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 94.887.

Im Jahre zweitausendzehn, am vierten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbruck.

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft „TRANSLOGISTICS S.A.“ (Matrikel 1998 2212 955), eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg, unter der Nummer B106.869, mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 61 Gruuss-Strooss, vertreten durch ihr einziges Verwaltungsratsmitglied Herrn Jean VINCENT, Unternehmer, wohnhaft in B-4730 Raeren, Belven, 49.

2.- Herr Henri RINNEN, (Matrikel 1948 07 18 197), Unternehmer, geboren am 18. Juli 1948 in Luxemburg, wohnhaft in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 29.

hier vertreten durch Herrn Jean VINCENT, vorbenannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift datiert vom 29 April 2010 in Weiswampach, welche nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Notar und den Komparenten, dieser Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

3.- Herr Jean VINCENT, vorbenannt.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar nachfolgendes darlegen:

Dass sie die alleinigen Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "T.I.R., S.à r.l.", (Matrikel 1984 24 04 110), mit Sitz in L-9990 Weiswampach, 2, Duarrefstrooss, eingetragen im Handels- und Firmenregister in Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 94.887, sind und somit das gesamte Kapital vertreten.

Dass die Gesellschaft gegründet wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen am 14. August 1984 vom Notar Urbain THOLL, mit damaligem Amtssitz in Clervaux, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Seite 12189 des Jahres 1984,

die Satzungen der Gesellschaft wurden mehrmals abgeändert und zuletzt aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den Notar Anja HOLTZ, mit Amtssitz in Wiltz, am 2. Februar 2009, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 620 vom 20. März 2009;

Alsdann ersuchten die Komparenten den amtierenden Notar die nachfolgende Beschlüsse wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Teilhaber beschließen den Nennwert der Anteile zu streichen und demnach erhält Artikel 6 der Satzung folgenden Wortlaut:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist auf einhundertfünfundsanzigtausend Euro (125.000,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in eintausendacht (1.008) Anteile ohne Nennwert.“

Zweiter Beschluss

Die Teilhaber beschließen, die Firmenbezeichnung in "VINCENT LOGISTICS S.à r.l." abzuändern und dementsprechend Artikel 4 der Satzung anzupassen:

“ **Art. 4.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "VINCENT LOGISTICS S.à r.l."

Kosten und Honorare

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 700.- €.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Ettelbruck, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Komparent, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.VINCENT, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 5 mai 2010. DIE/2010/4274. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR BEGLAUBIGTE KOPIE ZUR VERÖFFENTLICHUNG IM MEMORIAL C

Ettelbruck, den 30. Mai 2010.

Der Notar

Référence de publication: 2010061075/53.

(100075609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

V.K. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 35.247.

Les Comptes annuels au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/06/2010.

Pour V.K. S.A.H.

J. REUTER

Référence de publication: 2010064245/12.

(100078822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

V.K. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 35.247.

Les Comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/06/2010.

Pour V.K. S.A.H.

J. REUTER

Référence de publication: 2010064249/12.

(100078829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

V.K. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 35.247.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/06/2010.

Pour V.K. S.A.H.

J. REUTER

Référence de publication: 2010064250/12.

(100078830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Lusmifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 105.294.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire extraordinairement tenue en date du 27 mai 2010 que:

1. Sont réélus administrateurs, leur mandat arrivant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014:

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, Administrateur de catégorie B,
- Monsieur Patrick MOINET, Administrateur de catégorie B,
- Monsieur Henri PETER, Administrateur de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010061041/17.

(100075393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.
